



HAL
open science

Angers/Iuliomagus, cité des Andécaves, et Le Mans/Vindinum, cité des Cénomans : deux capitales, deux modes de déploiement urbain

Pierre Chevet, Martin Pithon, Jean Brodeur, Maxime Mortreau

► **To cite this version:**

Pierre Chevet, Martin Pithon, Jean Brodeur, Maxime Mortreau. Angers/Iuliomagus, cité des Andécaves, et Le Mans/Vindinum, cité des Cénomans : deux capitales, deux modes de déploiement urbain. Gallia - Archéologie des Gaules, 2015, La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, 72 (1), pp.97-116. 10.4000/gallia.1437 . hal-01921297

HAL Id: hal-01921297

<https://hal.science/hal-01921297>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Angers/*Iuliomagus*, cité des Andécaves, et Le Mans/*Vindinum*, cité des Cénomans

Deux capitales, deux modes de déploiement urbain

Pierre CHEVET et Martin PITHON

avec la collaboration de Jean BRODEUR et Maxime MORTREAU

Mots-clés. *Urbanisation, trame viaire, rue, mise en terrasse, îlot urbain, urbanisme de façade, monument, domus, sanctuaire.*

Résumé. *Iuliomagus et Vindinum, capitales de cités voisines, connaissent un développement urbain qui se différencie au premier chef dans ses dynamiques de mise en œuvre, mettant ainsi en évidence des modalités d'aménagement distinctes. Alors que la première connaît, dès les années 20 apr. J.-C., une restructuration urbaine d'ampleur inscrite au sein d'une trame viaire orthogonale de 90 ha, mise en place en 10 ans et totalement affranchie des contraintes topographiques, la seconde montre un déploiement plus lent, avec une mise en place des rues étalée entre 30 et 60-70 apr. J.-C., une adaptation à la topographie et des programmes de remodelage du relief qui perdurent durant tout le 1^{er} s. au moins. Ces modes d'évolution opposés engendrent des paysages urbains très différents. Le site angevin, qui procède d'un plan global, anticipé et rapidement mis en œuvre, présente un urbanisme de façade, en apparence rigide et uniforme, mais qui conserve, en cœur d'îlots et en périphérie, les lignes des organisations anciennes. En revanche, Le Mans, qui semble s'étendre et évoluer sans stratégie d'ensemble, connaît une transformation plus progressive qui semble s'exercer en profondeur et effacer toute trace du paysage urbain antérieur. La question des causes qui ont pu déterminer des développements urbains si divergents reste ouverte. À titre d'hypothèse, c'est un soutien affiché ou une pression appuyée de l'administration romaine centrale, qui aurait pu favoriser ou imposer une telle restructuration à Angers. Quelles qu'en aient été les motivations militaires ou politiques, de telles raisons n'ont vraisemblablement pas eu cours au Mans, où des nécessités plus locales, démographiques et économiques, ont sans doute prévalu.*

Keywords. *Urbanization, road network, street, terraced houses, city block, frontage urbanism, monument, domus, sanctuary.*

Abstract. *Iuliomagus and Vindinum, two neighbouring civitas-capitals, witnessed urban development with two very different dynamics, highlighting distinct conditions of development. While the first underwent from the 20s AD a massive urban restructuring arranged within an orthogonal street-grid covering 90ha. and created in ten years, completely freed of topographical constraints, the second showed a more gradual development, with the laying out of the street-grid extending between 30 and 60-70 AD, with topographical adaptations and programmes to remodel the relief lasting throughout the 1st c. AD at least.*

These contrasting modes of development created very different urban landscapes. The site at Angers' which resulted from an overall plan prepared ahead of time and implemented rapidly, presented a 'frontage urbanism' apparently uniform and rigid, but it conserved, in the interior of the insulae and at the outskirts, the axes of earlier lay-outs. On the other hand, Le Mans seems to expand and develop without any overall strategy, witnessing a more gradual transformation which seems to have had a profound impact, erasing every trace of any earlier urban landscape.

The causes that determined such differing urban development remain an open question. One hypothesis could be based on clear support or strong pressure from the Roman central administration that could have favoured or imposed such a restructuring on Angers. Whatever the political or military motives, they apparently did not apply in Le Mans, where more local demographic and economic needs undoubtedly predominated.

Géographiquement proches et comparables, les capitales de cité de *Iuliomagus* (Angers, cité des Andécaves) et *Vindinum* (Le Mans, cité des Cénomans), distantes d'environ 80 km (fig. 1), adoptent néanmoins, à partir du début du 1^{er} s. apr. J.-C., des modes de déploiement urbain radicalement différents. Alors que la première se dote d'une trame viaire de grande ampleur, mise en place en une décennie environ, la seconde montre une croissance plus lente, avec de petits programmes d'aménagements successifs déployés durant près d'un siècle et demi.

Ces dynamiques entraînent la genèse de tissus d'occupation de nature différente, dont les modalités de mise en place et d'évolution commencent à être mieux perçues. Le fait que *Iuliomagus* soit assise sur un substrat d'occupation ancien, remontant au moins au 1^{er} s. av. J.-C., ce qui n'est pas le cas de *Vindinum*, ne paraît pas suffire à expliquer ces différences. Il semble que l'on ait plutôt affaire à deux entités urbaines qui, pour l'une, a subi un programme de restructuration radical, et pour l'autre, a suivi une évolution plus progressive.



Fig. 1 – Civitates des Aulerques et Andécaves (DAO : P. Chevet, Inrap).

UN CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET MORPHOLOGIQUE COMPARABLE

Les sites naturels sur lesquels les deux agglomérations sont implantées présentent de fortes similitudes et, en corollaire, des contraintes morphologiques très comparables. Les deux villes sont installées en rive gauche d'un cours d'eau (la Maine¹ pour Angers et la Sarthe pour Le Mans) dont elles contrôlent sans doute le franchissement, quelques kilomètres en amont d'une confluence et dans une configuration d'éperon liée à la présence de petits vallons entaillant les substrats : vallée (sèche ?) de l'Esvière à Angers et vallée du ruisseau d'Isaac au Mans (fig. 2). Angers bénéficie d'ailleurs, à cet égard, d'une configuration défensive renforcée par une seconde entaille, perpendiculaire à l'axe du promontoire (la vallée du ruisseau de la Godeline), conférant au site les caractéristiques d'un éperon barré naturel.

Du point de vue de la topographie, les différences de dureté des substrats géologiques, schisteux et arkosique à Angers,

essentiellement sableux au Mans, ont entraîné un encaissement des vallées plus marqué sur ce dernier site, avec des dénivélés qui peuvent atteindre une quarantaine de mètres entre les points hauts de l'agglomération ancienne et le lit des cours d'eau, contre une vingtaine de mètres seulement sur le site angevin. La topographie peut donc y sembler moins contraignante mais, *in fine*, les vallées étant moins évasées, on se trouve avec des pentes à peu près identiques sur les deux sites, oscillant entre 4 % à 5 % et 17 % selon les secteurs.

DES ORIGINES DIFFÉRENTES (FIN DU I^{er} S. AV. J.-C. - DÉBUT DU I^{er} S. APR. J.-C.)

IVLIOMAGVS : UN SUBSTRAT LATÉNIEN

L'AGGLOMÉRATION GAULOISE

Les fouilles du château d'Angers, notamment la campagne de 1993 ainsi que celle de la rue des Filles-Dieu en 2010, ont mis au jour les vestiges d'une occupation du second âge du Fer,

1. Le site d'Angers ouvert par la Maine sur l'axe ligérien autant que sur le réseau Mayenne, Sarthe et Loir, présente des atouts stratégiques et économiques indéniables.

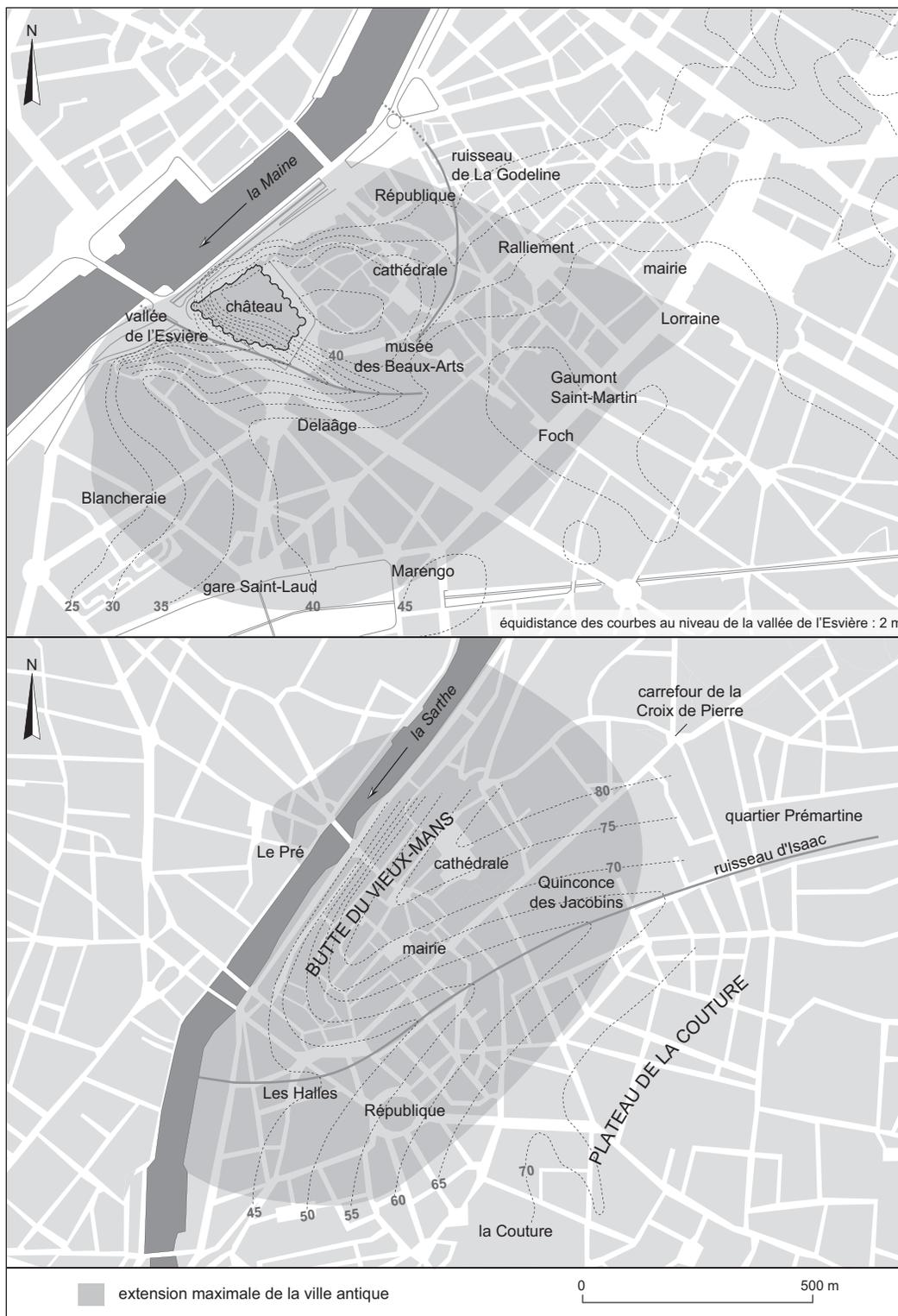


Fig. 2 – Topographie sur fond cadastral actuel des sites naturels de luliomagus (haut) et Vindinum (bas) (DAO : P. Chevet, Inrap).

dense et organisée, sur le sommet du promontoire dominant la Maine (Chevet, 1997, p. 31-77 ; Bouvet, Brodeur *et al.*, 2003 ; Pithon dir., 2012a, p. 79-82²). Sur le site du château, des constructions sur sablières semi-enterrées ou sur solins de blocs

2. L'essentiel de cette partie est extrait du mémoire de Master 2 présenté par M. Pithon sous le titre : *L'Espace périurbain d'Angers entre le 1^{er} s. av. J.-C. et le 17^{ème} s. apr. J.-C.* Ce travail mené sous la direction de M. Monteil, a été soutenu à l'Université de Nantes, le 2 octobre 2014. Une publication est en cours de rédaction (Pithon, à paraître).

de schiste, abritant activités domestiques et artisanales, sont alignées le long d'espaces de circulation matérialisés ou non par des empièvements. L'ensemble se développe autour d'un espace libre interprété comme une place (fig. 3), séparant un secteur à vocation mixte (habitat/artisanat) au sud et une zone à enclos, vouée à des activités de boucherie au nord-ouest et associant plusieurs segments de sa chaîne opératoire (Nuviala, 2010).

Un faisceau d'indices permet d'envisager qu'une fortification ceinturait l'ensemble de l'éperon rocheux (Chevet, 1997,

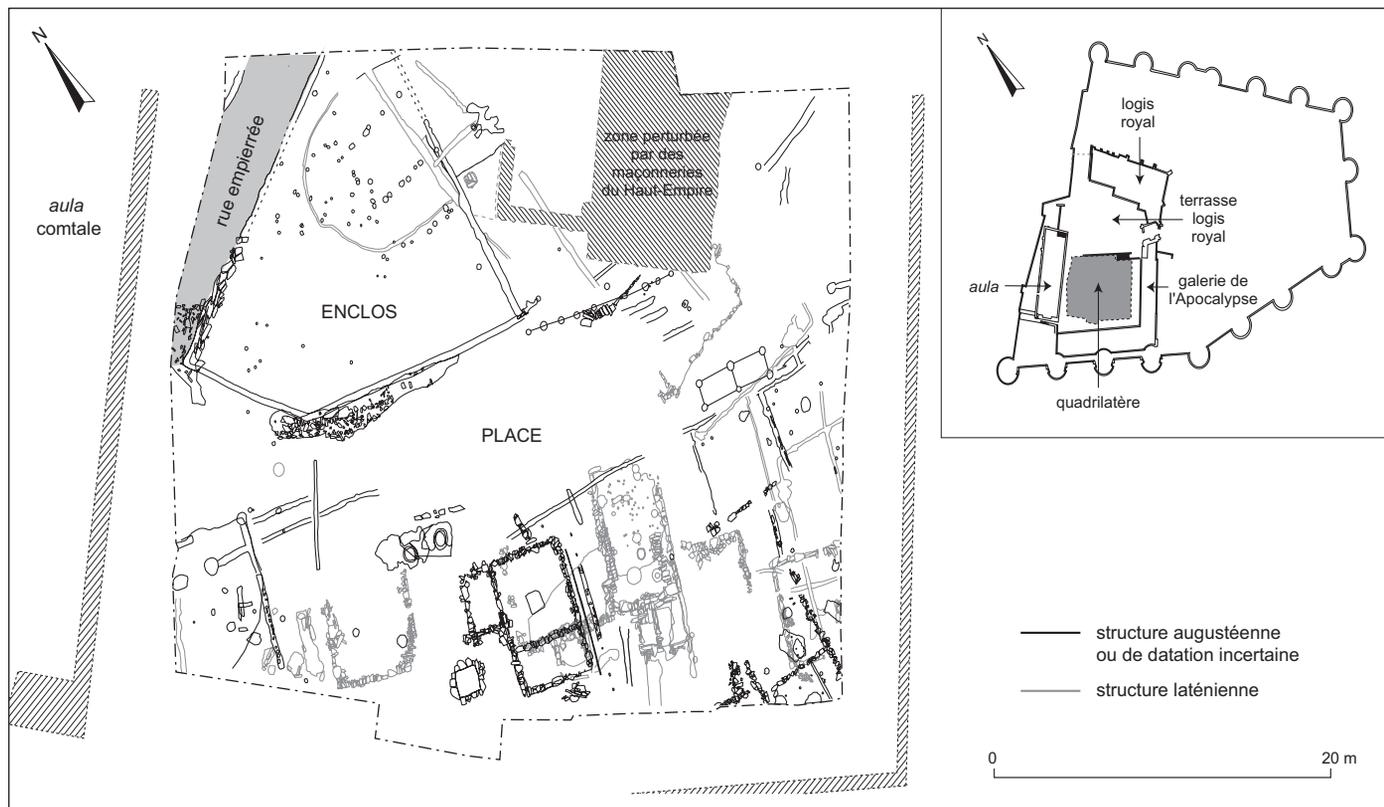


Fig. 3 – Château d'Angers : fouilles des jardins du quadrilatère et plan masse des vestiges laténiens et augustéens (DAO : P. Chevet, Inrap).

p. 75-77). D'après le mobilier recueilli, la chronologie des premières occupations du site du château est à situer entre 80 et 50 av. J.-C. Cette organisation se maintiendra jusqu'à la fin du 1^{er} s. av. J.-C. À moins de 200 m, sur le site de la rue des Filles-Dieu, la stratigraphie montre une première phase constituée de cinq états successifs de sols de terre battue et de solins (Pithon dir., 2012a, p. 79-82). Appartenant à la même période que les vestiges du site du château, auxquels ils ressemblent, ils attestent la continuité, vers le centre de l'éperon, d'une occupation organisée et dense, marquée par des constructions de terre et de bois sur solins de schiste. À partir de ces découvertes, auxquelles s'ajoutent les observations du musée des Beaux-Arts, qui démontrent une occupation agglomérée comparable remontant au milieu du 1^{er} s. av. J.-C. (Chevet dir., 2002, p. 39-43), il est possible de définir une première agglomération qui, à la fin de l'Indépendance gauloise, couvrait une superficie d'environ 9 ha (fig. 4). L'ensemble présente les caractéristiques d'un *oppidum* qui, selon S. Fichtl, pourrait correspondre au « site principal des Andes » (Fichtl, 2012a, p. 59 et p. 79).

Au moment de la Conquête, le site urbain d'Angers offre le double aspect d'une position défensive au sommet d'un éperon protégé par des vallées et un possible rempart, ainsi qu'une ouverture sur un espace périurbain mis en valeur, notamment à des fins agricoles. L'ensemble est également relié à un réseau de voies terrestres et fluviales qui structurent le paysage. L'archéologie angevine n'a pas plus identifié les traces des opérations militaires de la guerre des Gaules que celles de la période qui lui a succédé jusqu'à l'organisation du principat augustéen après *Actium*. Or, selon Ch. Goudineau, les villes comme les campagnes ont sans doute mis quelques temps pour se remettre des ravages de la guerre, auxquels se sont ajoutés

les effets de la politique de César pendant la guerre civile (Goudineau, 1998, p. 193 et p. 229)³. M. Mortreau propose une approche de cette question à partir de l'étude des *militaria* et de l'*instrumentum* (Mortreau, 2008, p. 9-39). Associant les nombreux indices de la présence de militaires romains sur le site d'Angers à une relecture de l'épigraphie et à l'analyse de certains vestiges, il identifie « une présence militaire [...] quasi continue pendant tout l'empire romain ». Pour la période la plus précoce du 1^{er} s. av. J.-C., le lien est établi entre les épisodes de la *Guerre des Gaules* et ces indices. Au-delà de cette étude très avancée et éclairante, il s'agit de déterminer, par comparaison avec d'autres villes, dans quelle mesure cette particularité est propre à Angers. En attendant les réponses à cette question, qui n'entre pas directement dans le propos de cet article, on doit envisager que certains aspects de l'évolution du site urbain d'Angers, à partir du règne d'Auguste, sont peut-être liés à l'attitude des Andécaves pendant la guerre des Gaules.

LA VILLE AUGUSTÉENNE

Après la prise en main des Gaules et de l'Empire par Auguste, à la fin du 1^{er} s. av. J.-C., l'agglomération dépasse les vallées de la Godeline et de l'Esvière qui, à l'époque précédente, limitaient peu ou prou l'habitat densément groupé à l'éperon. Le site laténien d'Angers devient alors le chef-lieu de la *civitas*

3. Pendant la guerre des Gaules comme pendant la guerre civile, les tribus gauloises ont connu des gratifications ou bien de lourdes punitions, selon qu'elles soutenaient ou s'opposaient à César (Goudineau, 1998, p. 229).

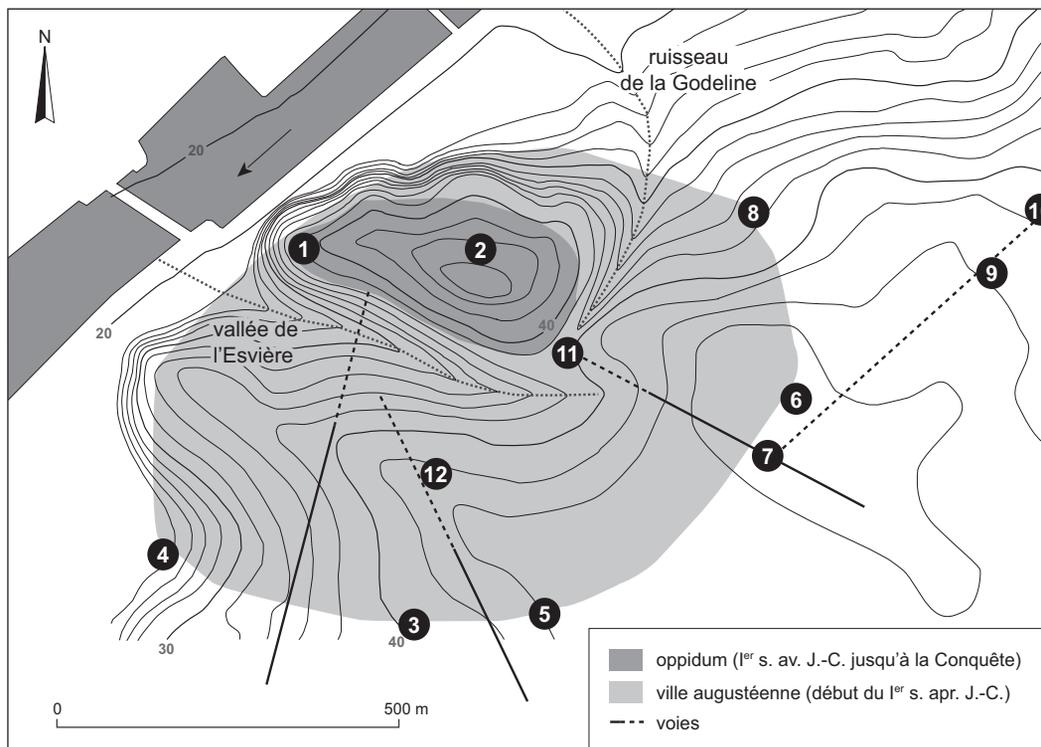


Fig. 4 – Expansion de l'agglomération angevine à l'époque augustéenne et localisation des fouilles : 1, terrasse du château ; 2, Fille-Dieu ; 3, gare Saint-Laud ; 4, la Blancheraie ; 5, place Marengo ; 6, Gaumont-Saint-Martin ; 7, avenue Foch ; 8, place du Ralliement - rue d'Alsace ; 9, place Lorraine ; 10, place Leclerc ; 11, musée des Beaux-Arts ; 12, rue Delaâge (DAO : M. Pithon, Inrap).

des Andécaves⁴. Est-ce aussi le moment où la ville prend le nom de *Iuliomagus*, en hommage à Jules César et à la dynastie à laquelle Auguste affirme son attachement ? Quoi qu'il en soit, les opérations archéologiques des vingt dernières années permettent de proposer une extension progressive de l'agglomération qui atteint environ 70 ha dans les années 10-15 apr. J.-C (fig. 4). Vers le sud, elle s'étend désormais vers les quartiers de la gare et de la Blancheraie où les fouilles du Sernam (Brodeur dir., 2001), du parking Marengo (Pithon dir., 2012b) et de la Blancheraie (Pithon, 2004) ont mis au jour des fours de potiers et des fosses-dépotiers. Vers l'est, l'occupation atteint le site de Gaumont-Saint-Martin et les abords du boulevard du Maréchal-Foch. Des traces d'habitats y voisinent avec des restes d'activités artisanales, notamment de la métallurgie du fer (Brodeur, Chevet, 1992). Au nord, le secteur du Ralliement paraît toujours être un point de limite puisque les faits archéologiques identifiés ne correspondent qu'à deux fossés parallèles ; ceux-ci ont vraisemblablement servi à marquer l'emplacement d'une rue qui ne sera construite que sous le règne de Tibère (Cabot, Chevet *et al.*, 2011, p. 58). Ce phénomène d'une préfiguration augustéenne des rues tibériennes, mis en évidence rue d'Alsace, n'est pas un cas unique à Angers. Il a pu être observé au cœur de l'agglomération, sur le site du musée des Beaux-Arts (Chevet dir., 2010, p. 57) ainsi que sur le site plus périphérique de Marengo (Pithon dir., 2012b, p. 82-91). Ces trois sites semblent bien apporter une illustration matérielle des préconisations de Vitruve qui, dans son *De architectura* (VII, 1), fait précéder le choix de l'empla-

cement des temples, du *forum* et des autres lieux publics par la détermination de l'alignement des grandes et des petites rues. Quoi qu'il en soit, les fossés de la rue d'Alsace qui apparaissent dans un environnement peu densément occupé, marquent sans doute bien la périphérie de l'agglomération augustéenne. Vers le nord-est, deux points de découvertes s'écartent un peu de l'ensemble précédemment esquissé. Il s'agit d'abord du site de la place Lorraine où une série de trous de poteaux associés à un mobilier, peut-être légèrement plus tardif (augusto-tibérien), jouxte un empièchement (rue ?) aux limites spatiales et chronologiques mal définies (Brodeur, 2011) ; puis du site de la place Leclerc où les traces d'une activité de métallurgie ont été reconnues (Comte, 1987). En toute hypothèse, ne peut-on envisager que ces sites puissent attester un étirement de l'occupation urbaine ou périurbaine le long de la voie qui devait, dès cette époque, relier le chef-lieu de la cité des Andécaves à celui des Cénomans ?

Les données recueillies sur les modes de construction dans la première ville gallo-romaine, notamment sur les sites du château (Chevet, 1997, p. 77), du musée des Beaux-Arts (Chevet dir., 2010, p. 53-55) et de la rue Delaâge (Chevet dir., 2005, p. 21), indiquent le maintien de modes antérieurs de construction privilégiant l'emploi du bois, de la terre (torchis, pisé) et du schiste ardoisier (solins) (fig. 5). La fouille aux 10-12 rue Delaâge atteste l'existence de bâtiments sur caves (*id.*, p. 12-21). Seul un site, pour le moment, au 6 rue Delaâge, a montré dans un sondage de diagnostic des vestiges d'une construction « en dur » pour l'époque augustéenne. Il s'agit de murs d'arkose, liés au mortier, qui forment l'intersection de quatre pièces d'un bâtiment décoré d'enduits peints, et dont l'emprise s'étend au-delà des limites du sondage (Pithon, 2013,

4. Selon M.-T. Raepsaet-Charlier (1998, p. 154-155), citée par Y. Maligorne à propos du site d'Angers (Maligorne, 2006, p. 156), le nouveau statut serait attribué entre 27 et 16-13 av. J.-C.



Fig. 5 – Un exemple d'habitat augustéen (20-10 av. J.-C.) mis au jour sur le site du château d'Angers (cliché : J. Brodeur, Inrap).

p. 39-43). Plusieurs autres sites apportent les indices indirects de l'adoption de modes architecturaux romains sur le site d'Angers. Il s'agit notamment d'un chapiteau corinthien daté par Y. Maligorne des quinze dernières années avant le changement d'ère (Maligorne, 2006, fig. 85, n° 198, p. 117-118) ou encore d'une antéfixe figurant la face de Méduse, la Gorgone, associée à un mobilier céramique daté entre les années 20-15 av. J.-C. et 15 apr. J.-C. (Mortreau, Pithon, 2011, p. 91-95). Ces objets sont sans doute à rapprocher de la *stolata* de style proto ou médio-augustéenne retrouvée sur le site du musée des Beaux-Arts (fig. 6) (Maligorne, 2010, p. 81).

Au milieu des constructions de terre et de bois reconnues sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, les bâtiments « en dur » et « à la romaine » apparaissent encore – en l'état actuel de nos connaissances – comme des exceptions. Il n'est donc pas absurde d'envisager que ce mode de construction soit, à cette époque, réservé aux édifices publics et/ou aux édifices de prestige. En revanche, la répartition des témoins de tels édifices ne permet pas encore vraiment de distinguer le centre – où ils seraient plutôt concentrés – et la périphérie. La seule indication archéologique d'un point sans doute central de la ville augustéenne provient du site du château, où l'habitat augustéen précoce est ensuite noyé sous un épais remblai, formant une vaste terrasse à l'extrémité du promontoire (voir



Fig. 6 – Antéfixe à figure de Méduse (cliché : M. Pithon, Inrap).

infra, p. 107). Cet aménagement, dont il fait peu de doute qu'il ait été initié par le pouvoir local pour créer un espace public politique, religieux et peut-être commercial (Chevet, 2007, p. 34-40), pourrait – comme la préfiguration des rues – représenter une autre manifestation matérielle de l'*arearum electio* préconisé par Vitruve (*De architectura*, I, 7, 1). Le caractère toujours central du promontoire et de son extrémité, désormais transformée en esplanade, apparaît de manière flagrante dans le tracé convergent des rues augustéennes reconnues sur le site d'Angers (fig. 4). Les trois axes qui irriguent la partie sud et sud-est de la ville, sans doute hérités de l'époque précédente, paraissent déterminants dans l'organisation de l'habitat des sites adjacents (Clinique Saint-Louis, Delaâge, Blancheraie) (Pithon, à paraître).

VINDIVM : UNE ORIGINE MOINS ANCIENNE ET MOINS BIEN CONNUE

Comme pour la plupart des capitales de cités, la littérature du XIX^e s. et du début du XX^e s. ne manque pas d'évoquer, pour Le Mans, une origine ancienne et l'existence d'un *oppidum* précédant le déploiement du chef-lieu d'époque romaine. L'hypothèse avait pourtant fait long feu, faute d'éléments tangibles. Aucune trace d'occupation antérieure au changement d'ère n'était connue et aucune des collections de mobiliers disponibles, qu'elle soit ancienne ou issue de l'archéologie préventive, ne présentait un bruit de fond céramique ancien, comparable à ce que l'on constatait à Angers bien avant la découverte du site du château (Le Boulaire, 2012).

Les fouilles récentes du site de l'espace culturel des Jacobins (2010-2011) (Chevet dir., à paraître a) ont modifié la donne et quelque peu relancé ce vieux débat, avec la découverte d'aménagements et de dépôts remontant au milieu du I^{er} s. av. J.-C. et constituant, pour l'heure, les plus anciennes traces archéologiques découvertes au Mans. Celles-ci se répartissent en deux registres bien distincts avec, d'une part des traces de constructions coexistant avec des structures artisanales, d'autre part une zone culturelle liée au ruisseau d'Isaac et à l'origine de jets monétaires matérialisant le premier état d'un sanctuaire des eaux qui perdura jusqu'à la fin du II^e s. apr. J.-C. (fig. 7 et fig. 9, n° 1) (Chevet, Raux *et al.*, 2014).

Situés en rive gauche du ruisseau d'Isaac, les constructions très érodées, dont ne subsistent que les structures en creux, ne permettent pas de se forger une idée claire de la nature de cette

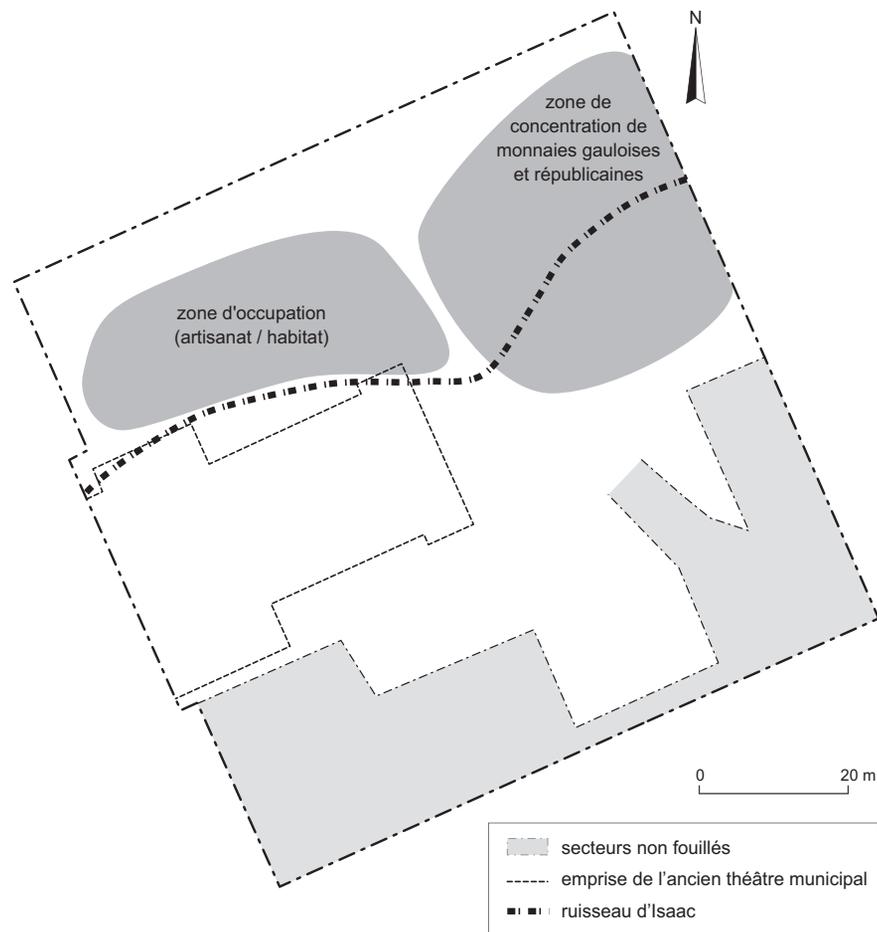


Fig. 7 – Site des Jacobins : localisation des aménagements et jets monétaires durant la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap).

occupation. Les vestiges se composent de trous de poteau et de traces de sablières, voisinant avec plusieurs structures de chauffe dont, parmi les plus remarquables, un four de potier à deux alandiers réutilisant une partie de sa production à l'occasion de la restauration des supports de sole (fig. 8). Cette découverte a permis la collecte d'une vingtaine de vases pratiquement complets, autorisant à préciser une date d'utilisation vers 50-40 av. J.-C. Les autres structures de chauffe, dispersées sur 700 m², consistent en de petits fours semi-enterrés de basse température et des foyers dont la fonction exacte n'a pu être élucidée. Faute d'éléments significatifs, la nature, la fonction et l'extension de cet ensemble artisanal restent imprécises. Au mieux, peut-on proposer l'hypothèse d'une activité ponctuelle profitant de la proximité du ruisseau.

Légèrement en amont, le lit naturel du ruisseau et ses abords immédiats délimitent une zone d'environ 1 400 m² où la fouille a permis la collecte, en dehors de tout aménagement, d'un lot d'une cinquantaine de monnaies républicaines ou gauloises. L'ensemble préfigure une pratique cultuelle d'offrandes monétaires qui s'est développé durant les deux premiers siècles après Jésus-Christ avant de disparaître brutalement, sans doute juste avant le début du III^e s. apr. J.-C. L'analyse du lot permet de proposer une datation haute remontant sans doute un peu avant la Conquête romaine mais guère au-delà selon K. Gruel (communication orale). La présence de quelques frappes républicaines plus anciennes, mais au frais très usé, ne semble en effet pas suffisante pour s'avancer sur une plus grande ancienneté (Chevet, Raux *et al.*, 2014).

La fréquentation peut-être ponctuelle de la berge nord du ruisseau d'Isaac à des fins d'artisanat, ainsi que la pratique cultuelle qui la jouxte, constituent bien les prémices d'une occupation durable du secteur, en notant toutefois qu'aucune relation fonctionnelle entre ces deux modes d'occupation n'a pu être établie. Quoiqu'il en soit, ils sont encore insuffisants pour attester l'existence, au Mans, d'un site urbain dès l'époque gauloise, et encore moins celle d'un *oppidum*. Une création urbaine *ex nihilo* paraît pour autant peu probable dans la mesure où il existe bien, sur le site mançais, au moins un, et donc potentiellement plusieurs lieux d'occupation dès la fin de l'âge du Fer.

C'est donc à une époque plus tardive qu'il faut sans doute faire remonter la constitution du noyau urbain initial, peut-être par simple agrégation de formes plus ou moins dispersées d'habitat et d'activités. La mise en évidence de vestiges d'habitat et d'artisanat contemporains du changement d'ère le long de la vallée du ruisseau d'Isaac (habitat en bois du site des Filles-Dieu) (Pasquier, 1982 ; CAPRA, 1984 et 1985) ou au pied de la butte du Vieux-Mans, côté Sarthe (aménagements en bois, rue porte Sainte-Anne et rue Denfert-Rochereau) (Chevet, 1993 et 1995a ; Bouvet, Aubin *et al.*, 2001, p. 299), permet de proposer une première agglomération comprise globalement entre ruisseau d'Isaac et Sarthe, couvrant sans aucun doute la butte du Vieux-Mans⁵, ainsi

5. On ne dispose malheureusement d'aucune information sur ce secteur sauvegardé de la ville où nuls travaux d'ampleur n'ont été entrepris depuis plus de 70 ans.



Fig. 8 – Vue zénithale du foyer du four de potier, montrant les céramiques réutilisées lors de la réfection des supports de la sole (cliché : P. Chevet, Inrap).

que la rive gauche de l'Isaac au niveau de sa confluence avec la Sarthe (site des Halles, *id.*, *ibid.*, p. 268-269). On aboutit ainsi à la restitution d'une ville qui, au début du 1^{er} s. apr. J.-C., couvre une superficie voisine d'une vingtaine d'hectares (fig. 9), au sein de laquelle il peut sans doute se trouver des densités d'occupation très différentes d'un secteur à l'autre. Cette superficie atteindra une quarantaine d'hectares vers le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.

L'EXPRESSION DU FAIT URBAIN À *IVLIOMAGVS* ET *VINDINVM* À PARTIR DES ANNÉES 20 APR. J.-C.

Passée les deux premières décennies du 1^{er} s. apr. J.-C. qui correspondent, à Angers, à l'extension progressive du tissu urbain à partir du pôle originel gaulois (éperon), et au Mans, à la naissance du premier site urbain, peut-être par réunion de noyaux laténiens isolés, les deux capitales de cités connaissent une nouvelle étape dans leur évolution. Selon des modalités et un rythme différents, dans un cadre également différent, *Iuliogamus* et *Vindinum* acquièrent les caractéristiques d'une ville romaine. La transformation du réseau viaire, le déploiement d'une parure monumentale et l'impact de ces transformations sur le tissu urbain ainsi que sur les habitants, sont les principaux marqueurs archéologiques de cette mutation qu'il s'agit d'analyser pour chacun des deux sites.

IVLIOMAGVS : LE DÉPLOIEMENT D'UNE TRAME VIAIRE

UN RÉSEAU DE RUES ÉTENDU ET RAPIDEMENT MIS EN PLACE

L'existence d'une trame viaire orthogonale caractérisant l'agglomération du Haut-Empire a été envisagée dès 1977 par M. Provost qui, à partir des segments de rues romaines identifiés depuis le xvii^e s., en propose un plan dans sa thèse

(Provost, 1977, plan hors texte). Depuis, l'archéologie préventive a considérablement enrichi le *corpus* des données, permettant de valider et de compléter le plan de 1977 (Pithon, Comte *et al.*, 2008, p. 313-320). Par ailleurs, si un certain nombre de questions demeurent, notamment sur les contours de cette trame ainsi que sur son articulation avec les espaces périurbain et rural, la chronologie de sa mise en place est mieux établie.

La quarantaine de tronçons viaires repérés à ce jour dessine un réseau de sept rues parallèles au cours de la Maine et de huit rues parallèles à son franchissement, dont l'emplacement reste hypothétique (fig. 10) (Comte, 1998, p. 36-47). L'ensemble inscrit la ville dans un réseau orthogonal assez rigide du point de vue de l'organisation et, surtout, affranchi des contraintes topographiques qu'imposait le site naturel. Ce plan, bien sûr encore incomplet, puisqu'il ne retient que les éléments avérés, fait ressortir deux modules : un module carré de 100 m à 110 m de côté (musée des Beaux-Arts au lieu-dit Saint-Aubin) ; un module rectangulaire d'environ 100 m sur 70 m à 75 m (Gaumont-Saint-Martin à Saint-Aubin et clinique Saint-Louis à la Blancheraie). Les marges de ce système et, donc, les limites de l'espace urbain qui, à cette époque, semble ouvert sur l'extérieur, demeurent floues⁶. Si le plan gromatique qui a préparé le déploiement de cette trame a pu prévoir un objet complet et fermé, rien, sur le terrain, n'indique encore qu'il ait été pleinement réalisé. Au regard de plusieurs opérations de fouilles récentes, ce serait même l'inachèvement du projet qu'il faudrait plutôt envisager. En effet, alors que la trame atteint l'un de ces points extrêmes au sud-est vers la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (place Marengo) (Pithon dir., 2012b), les rues antiques du 28 avenue de la Blancheraie sont déjà pratiquement abandonnées (Pithon, 2004). Ces exemples montrent que, si la plupart des rues antiques d'Angers semblent bien mises en place entre 20 et 30 apr. J.-C., fait tout autant confirmé par les structures scellées par les chaussées que par le mobilier récoltés dans leurs premiers fossés bordiers, la ville n'en est pas pour autant figée et que, durant tout le Haut-Empire, ses franges, notamment, peuvent connaître ici un retrait et là une extension. Quoi qu'il en soit, on peut retenir la mise en place rapide de l'essentiel de cette trame qui, en une dizaine d'années, couvre une surface d'environ 90 ha et représente un linéaire de près de 14 km de rues.

UNE PARURE MONUMENTALE INTÉGRÉE À LA TRAME VIAIRE

Au sein de l'agglomération ainsi quadrillée par les rues, s'intègrent plusieurs édifices qui constituent la parure monumentale de cette ville renouvelée : il s'agit d'une terrasse monumentale qui occupe le point remarquable de l'extrémité de l'éperon et au milieu de laquelle se dressait probablement un temple (Chevet, 2002 et 2007, p. 34-40) ; de deux établissements thermaux, l'un au nord-est (la République) (Célestin, 1982 ; Célestin, Siraudeau, 1986, p. 40-45), l'autre plus central (rue Delaâge) (Chevet dir., 2005) ; d'un amphithéâtre qui se trouve à la périphérie orientale de la ville. L'édification de ces monuments est globalement

6. L'amphithéâtre et les deux nécropoles constituent des jalons significatifs des limites de l'agglomération mais les espaces intermédiaires entre ces points laissent une grande part d'incertitude, notamment du côté des rives de la Maine et vers le nord.

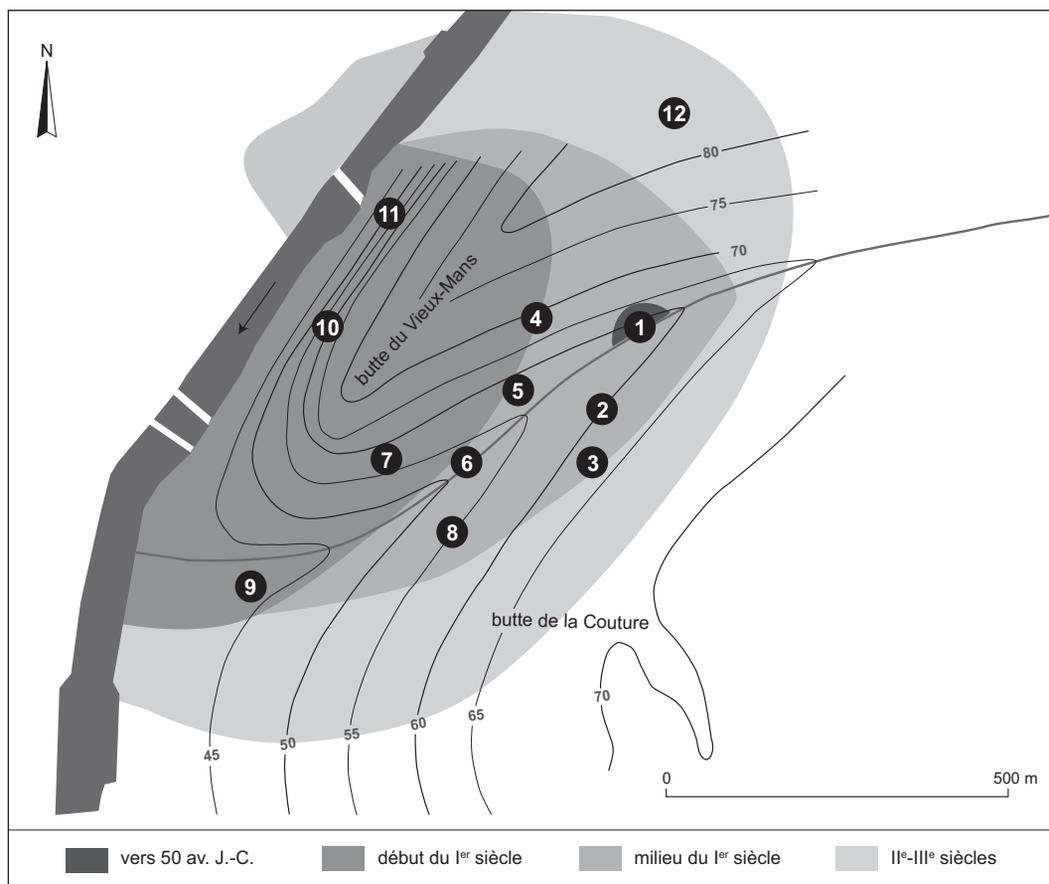


Fig. 9 – Expansion de l'agglomération du Mans et localisation des fouilles citées dans le texte : 1, espace culturel des Jacobins ; 2, cité judiciaire ; 3, Étoile-Jacobins ; 4, place des Jacobins ; 5, imprimerie Monnoyer ; 6, Fille-Dieu ; 7, thermes Claude-Chappe ; 8, rue Dulac ; 9, place des Halles ; 10, porte Sainte-Anne ; 11, rue Denfert-Rochereau ; 12, Montbarbet (DAO : P. Chevet, Inrap).

comprise entre le début du 1^{er} s. et le 11^e s. apr. J.-C., mais pour certains, elle est contemporaine du déploiement de la trame viaire dans laquelle ils s'intègrent parfaitement.

Ainsi, les thermes de la rue Delaâge sont-ils construits en même temps que la rue et le trottoir qu'ils bordent dans ce secteur, c'est-à-dire entre 20 et 30 apr. J.-C. L'ensemble se développe sur une occupation immédiatement antérieure, à vocation d'habitat et d'artisanat, orientée différemment et définitivement effacée à l'occasion des travaux de construction de l'édifice (fig. 11) (Chevet dir., 2005).

L'exemple de la terrasse monumentale du château (fig. 4, n° 1) illustre une dynamique de réalisation plus complexe. Dans son état le plus abouti (état 2b, milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.) (Chevet dir., à paraître b), cette terrasse publique consiste en une composition carrée à plan centré, de presque 60 m de côté (200 pieds), délimitée par des murs périphériques. Un petit temple (13 m par 8 m) occupait le centre de la terrasse, sur laquelle on accédait depuis le nord par une entrée monumentale encadrée de deux grosses colonnes à base attique. La masse de terre constituant la terrasse peut atteindre jusqu'à 2,30 m d'épaisseur, permettant à l'ensemble d'acquiescer une quasi horizontalité sur un site dont la topographie naturelle était en pente vers l'ouest et le sud-ouest. Le mur sud est d'ailleurs « contreforté » en conséquence, afin de supporter les poussées là où le remblaiement est maximal (fig. 12).

S'agissant des aménagements qui s'élevaient au cœur de cette terrasse, la fouille a mis en évidence plusieurs états, dont l'un est

antérieur à la composition centrée (état 2a). Elle a surtout montré que les remblais contenus par les murs sont en fait antérieurs et appartiennent à une première terrasse (état 1), qui scelle les occupations augustéennes qui s'élevaient antérieurement sur le site (fig. 13) (voir *supra*, fig. 3).

La structure de ces remblais, dont les couches sont volontairement ondulées et forment des gouttières parallèles bordées par des sortes de murets en pierres sèches, s'apparente à la préparation d'un terrain destiné à accueillir une composition arborée. L'orientation de ces gouttières, qui reprend sensiblement le sens de la plus grande pente du site et représente sans doute également celui des aménagements qui se développaient à leur sommet, indique un axe directeur divergent par rapport à celui qui sera adopté ultérieurement avec l'état 2, parfaitement inscrit quant à lui dans la trame viaire. La coupure très nette de ces remblais par les murs de ce second état indique, par ailleurs, que la terrasse primitive dont on ne connaît pas la géométrie originelle, était plus grande que celle qui lui a succédé.

Cette première terrasse, dont les remblais sont mis en place entre 1-10 à 15 apr. J.-C. (Chevet, 2002), appartient vraisemblablement à un programme initial visant à créer un espace public selon l'*arearum electio* (*De architectura*, I, 7, 1), programme qui a ensuite été réadapté pour pouvoir s'inscrire dans la trame viaire. L'exemple montre d'une part la précocité et l'ampleur des travaux entrepris pour adapter la topographie aux aménagements publics, d'autre part les efforts consentis pour adapter un projet, peut-être en cours de réalisation, au cadre global de la trame urbaine.

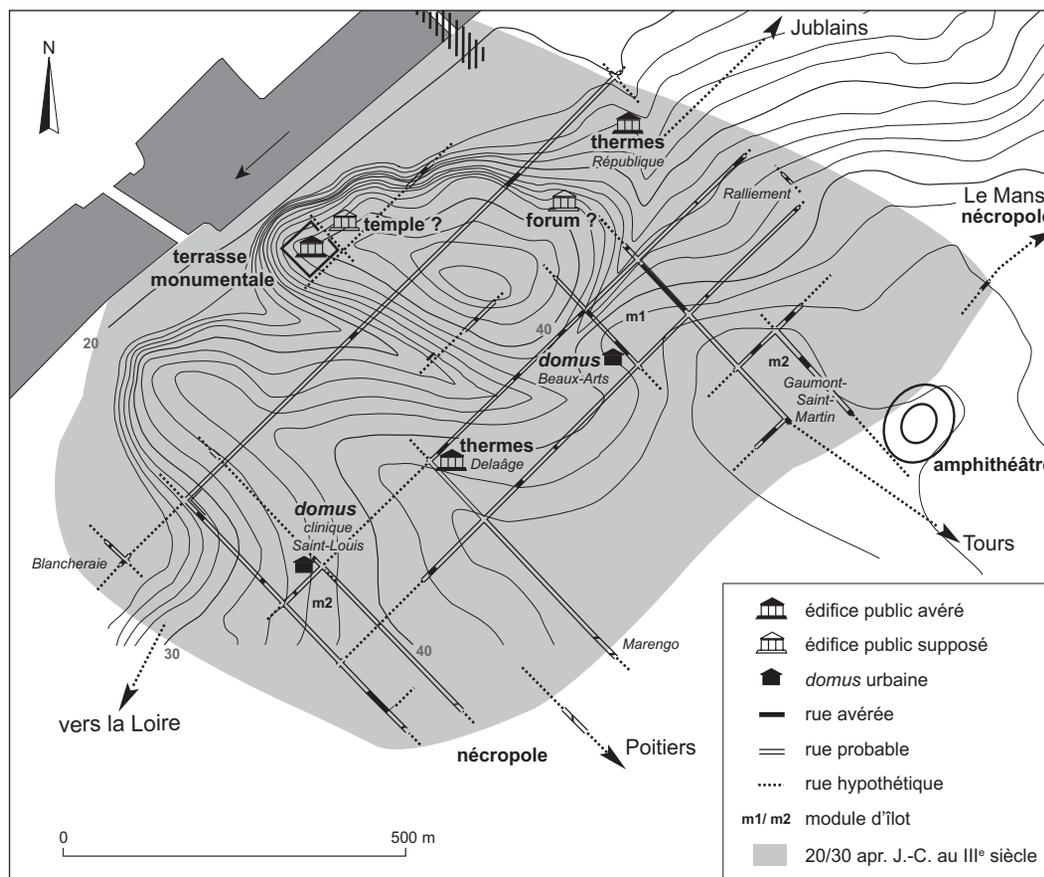


Fig. 10 – Angers : trame viaire du Haut-Empire et éléments de topographie urbaine
(DAO : P. Chevet, M. Pithon, Inrap).

UNE ANTICIPATION ET UN PROJET GLOBAL

La modification de la terrasse du site du château, pour l'amener à coïncider avec les lignes directrices de la trame des rues, tendrait à montrer que, soit le déploiement de celle-ci n'a pas été nécessairement anticipé, soit que le projet n'était initialement pas prévu pour s'intégrer au nouveau cadre urbain. Les trois cas, identifiés au musée des Beaux-Arts, rue d'Alsace et place Marengo (voir *supra*, p. 101), de mise en réserve de l'emprise de la rue, parfois bien avant sa construction effective, plaident pourtant en faveur d'une planification dès l'époque augustéenne du projet de trame viaire. La particularité du site du château tiendrait peut-être alors à la spécificité de sa position à l'extrémité de l'éperon et/ou aux particularités de sa fonction.

Le phénomène de mise en réserve anticipée des terrains formant l'assiette des futures rues a été mis en évidence dans d'autres capitales de cité de l'Ouest, comme Corseul (Fichet de Clairefontaine, Le Potier, 1987 et Kerébel, 2001) ou Rennes (Pouille dir., 2008 ; Chevet dir., 2008, p. 109) ainsi qu'ailleurs en Gaule (Limoges, Autun ou Paris). Le cas d'Angers se distingue, cependant, par le laps de temps important entre la mise en réserve et la réalisation effective des chaussées. La confrontation du plan quadrillé des rues, qui respectent rigoureusement les axes prédéterminés, avec les courbes de niveau donne, par ailleurs, la mesure de la volonté de s'affranchir des contraintes topographiques. L'archéologie de terrain montre l'ampleur des travaux engagés pour répondre à cette volonté. Ainsi, le remblaiement massif de l'extrémité de l'éperon et la terrasse monumentale du château, le rabotage topographique

et le comblement de la tête de la vallée de la Godeline (musée des Beaux-Arts) (Chevet dir., 2010, p. 43-44 et p. 65-69), les remblaiements importants de la vallée de l'Esvière (maison du tourisme et bibliothèque municipale) (Siraudeau, 1980), les murs-terrasses soutenant ou bordant plusieurs rues (la Blancheraie, îlot Quatrebarbes, maison du tourisme, place de la République) (Comte, Siraudeau, 1990, p. 15, fig. 3).

L'IMPACT SUR LE TISSU URBAIN : UN URBANISME DE FAÇADE

La restructuration du tissu urbain de *Iuliomagus* à partir de la trame viaire quadrillée a pu entraîner un effacement durable des lignes du paysage antérieur. C'est le cas des secteurs remodelés par des grands aménagements publics tels que, par exemple, la terrasse monumentale du site du château, les thermes de la rue Delaâge (voir *supra*, p. 104) et aussi, sans doute, l'amphithéâtre. En revanche, le phénomène n'affecte que très partiellement le domaine privé comme le montrent notamment les exemples de la *domus* du musée des Beaux-Arts et l'îlot urbain du site de la clinique Saint-Louis.

Au musée des Beaux-Arts, les fouilles de 1999 et 2000 ont mis au jour, au cœur de *Iuliomagus*, une grande demeure dont la façade sur la rue s'aligne parfaitement sur la trame viaire. En arrière, en revanche, le jardin paysager agrémenté d'allées empierrées, de plantations et d'un bâtiment trapézoïdal interprété comme un possible *solarium*, est régi par des axes hérités de l'occupation du 1^{er} s. apr. J.-C. (fig. 14) (Chevet dir., 2010, p. 75-101). Le site de la clinique Saint-Louis qui, en

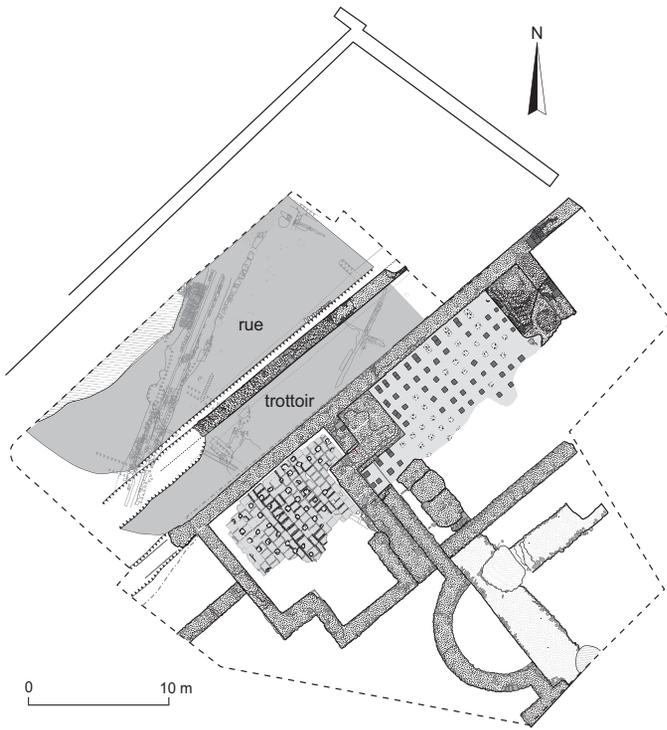


Fig. 11 – Flanc oriental des thermes publics des 10-12 rue Delaâge ; en contour grisé, sous la rue et le trottoir, les structures antérieures à l'édifice (DAO : P. Chevet, Inrap).

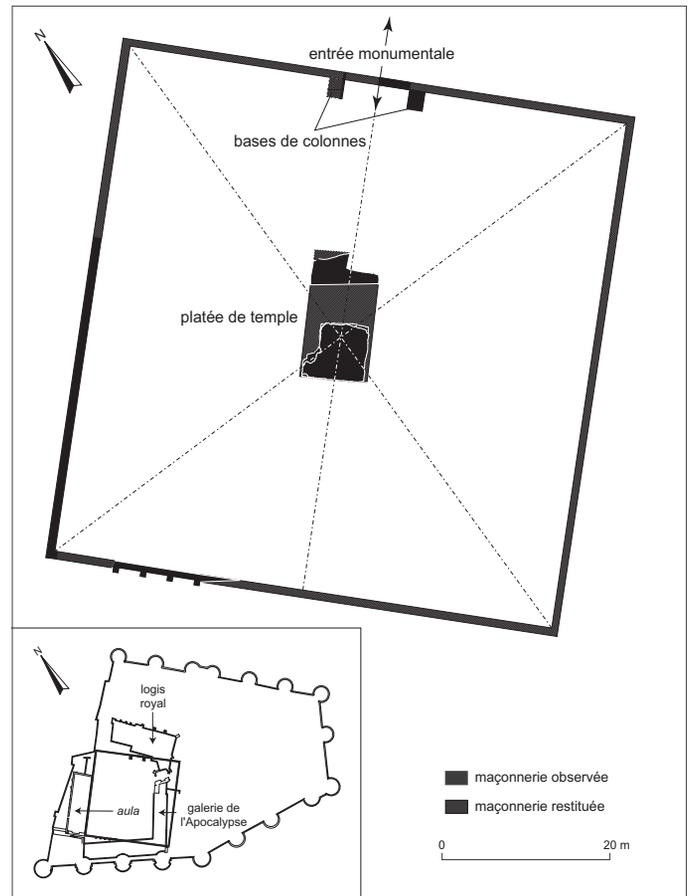


Fig. 12 – Terrasse monumentale du château d'Angers : état 2b, milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap).

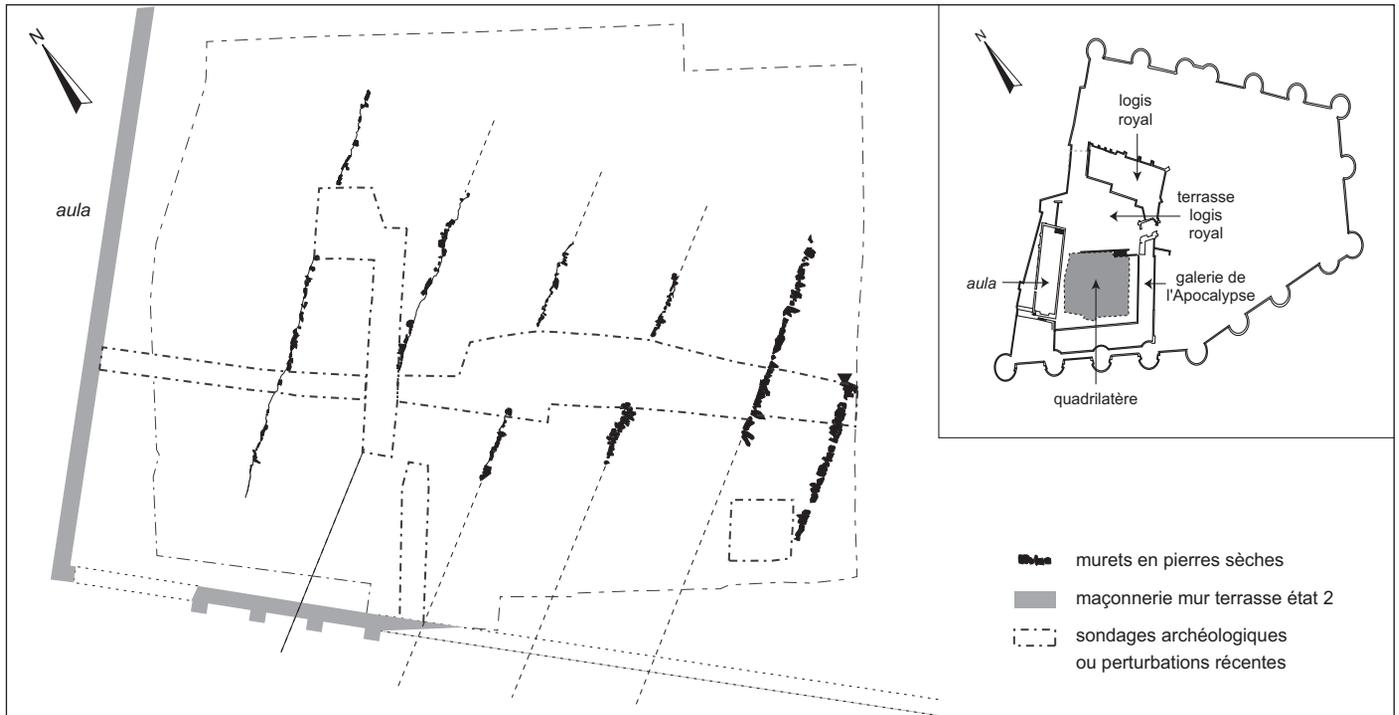


Fig. 13 – Terrasse monumentale du château d'Angers : état 1, début du 1^{er} s. apr. J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap).

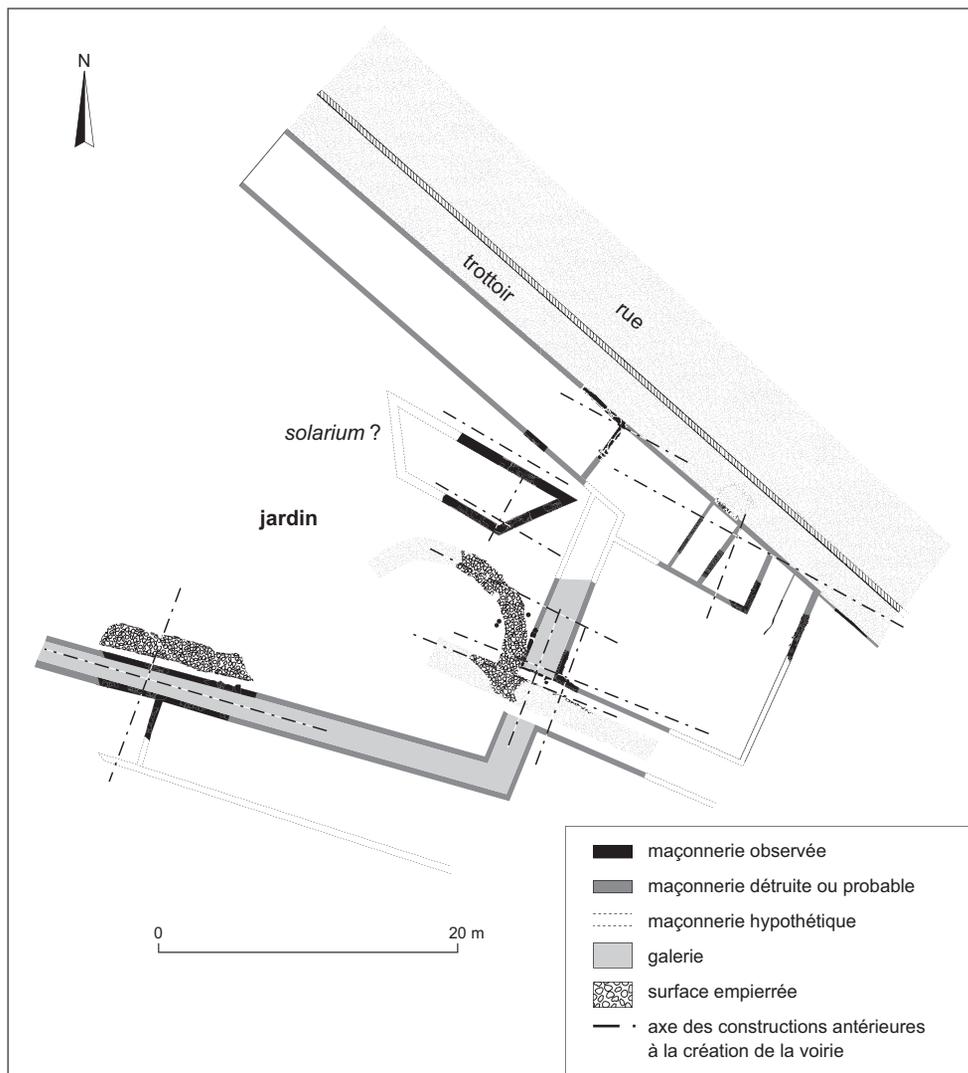


Fig. 14 – Angers : plan masse de la domus du musée des Beaux-Arts à la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap).

2010, a permis de fouiller la majeure partie d'un îlot urbain plus périphérique (Brodeur dir., 2014), témoin du même phénomène. Encadré par deux carrefours, le site est occupé par une série de constructions incluant, dans l'angle nord-est, une *domus* dont la géométrie se calque sur les axes imposés par les rues. Mais, dans ce cas également, les aménagements qui occupent le cœur de l'îlot conservent les directions antérieures au déploiement de la trame. Parmi ces aménagements, se trouve une chaussée de la ville augustéenne utilisée comme desserte interne de l'espace délimité par les rues de l'époque tibérienne (fig. 15).

Ces deux cas montrent un phénomène identique qui explique, sans doute aussi, d'autres « anomalies », telles des disharmonies angulaires observées sur des fouilles anciennes, notamment, une partie des constructions de la place du Ralliement (Siraudeau, 1972, plan hors texte) ou les thermes de la place de la République (Célestin, 1982). Pour reprendre l'expression proposée dans la publication des fouilles du musée des Beaux-Arts, on peut qualifier ce phénomène de véritable « urbanisme de façade » (Chevet dir., 2010, p. 131).

Le site de Gaumont-Saint-Martin, situé dans la périphérie orientale de l'agglomération, fournit une autre illustration du phénomène, mais en lui conférant une dimension spécifique

liée à son évolution sur plus de cinq siècles. Correspondant à des habitats et à des artisanats peu denses, puis probablement à des zones en jardins, les vestiges y caractérisent une occupation plutôt périurbaine (Brodeur, Chevet, 1992).

L'occupation la plus ancienne, qui remonte à l'époque augustéenne, est organisée selon une trame orthogonale peut-être appuyée sur l'axe d'une voie vers le nord-est (voir *supra*, p. 106) (fig. 16, n° 1). À partir des années 20 apr. J.-C., le réseau quadrillé des rues se met en place. La nouvelle rue qui traverse le site impose aux aménagements des orientations parallèles et perpendiculaires à son axe et efface totalement l'organisation antérieure (fig. 16, n° 2). Vers la fin du 1^{er} s. apr. J.-C. (ou au début du 3^e s.), ce cadre rigide paraît moins prégnant. Les axes d'implantation parallèles à la rue se maintiennent, mais leurs retours, qui ne sont plus orthogonaux, reprennent l'orientation ancienne, héritée de l'époque augustéenne (fig. 16, n° 3). Enfin, après l'édification de l'enceinte urbaine tardive (fin 1^{er} s.-3^e s. au 5^e s.)⁷, à l'époque

7. Comme pour beaucoup d'enceintes tardives, la datation de l'enceinte d'Angers reste imprécise, même si une datation entre la fin du 3^e s. et le milieu du 4^e s. apr. J.-C. est assurée. Les seuls éléments disponibles sont ceux recueillis par M. Provost en 1974 (fouilles de la tour Toussaint) (Provost, 1977, p. 496-526).

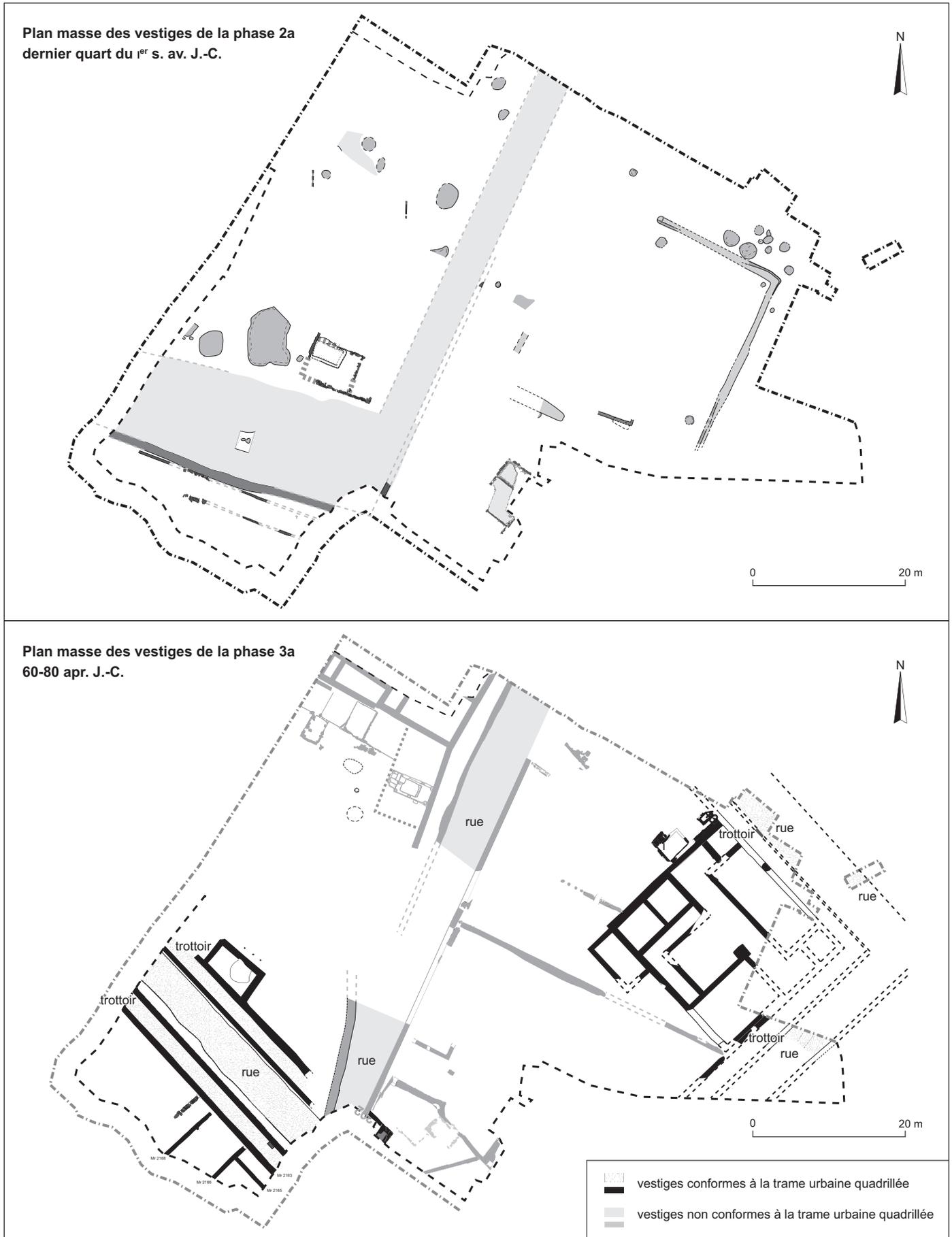


Fig. 15 – Site de la clinique Saint-Louis : plan des vestiges des phases 2a et 3a (DAO : M. Python, Inrap, d'après Brodeur dir., 2014).

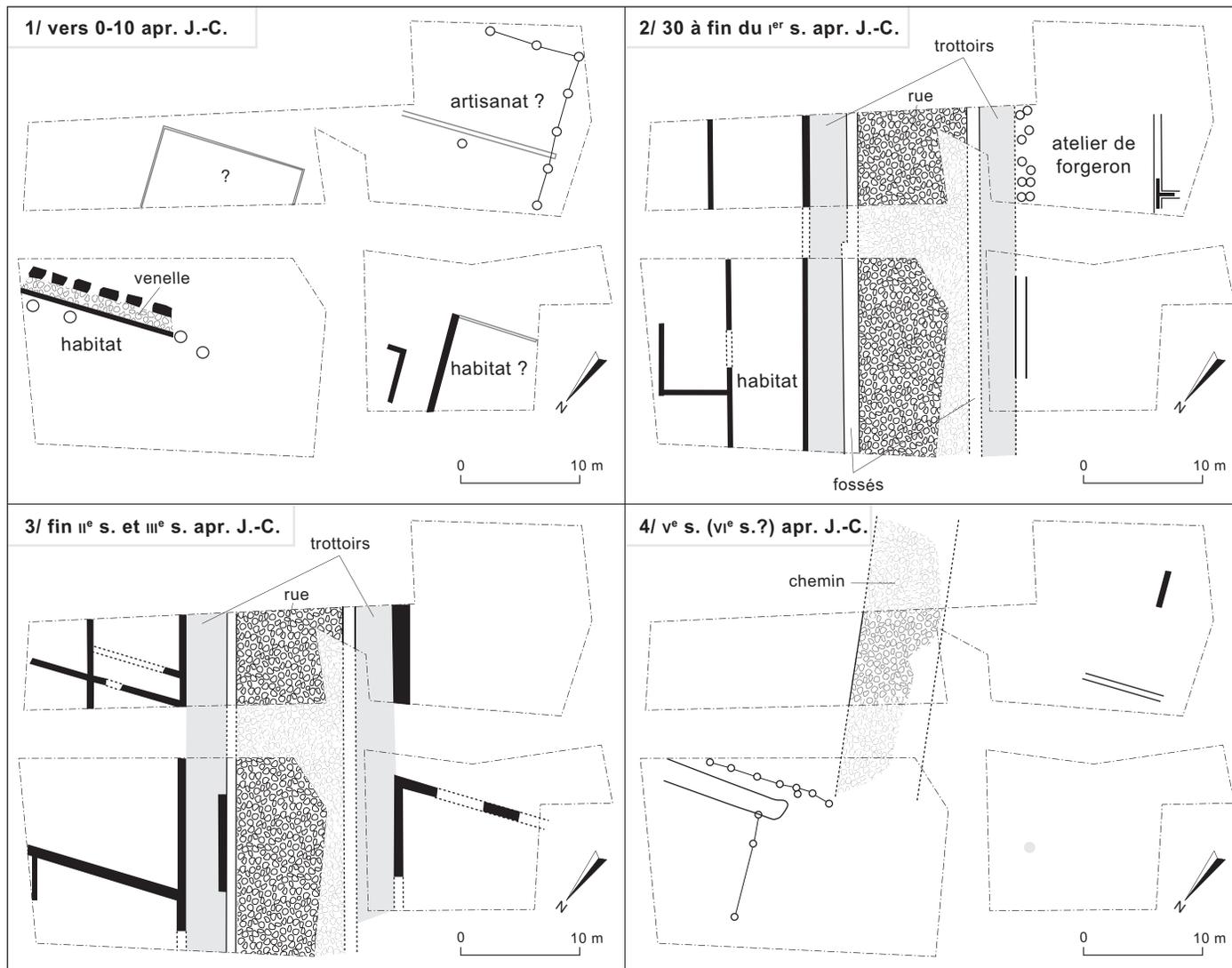


Fig. 16 – Site Gaumont-Saint-Martin : organisation spatiale des vestiges au cours des cinq à six premiers siècles après J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap).

où la majeure partie de la ville est rejetée *extra muros* et où le tissu urbain du Haut-Empire se défait progressivement, le site voit alors réapparaître une trame correspondant à celle qui précédait la création du réseau viaire tibérien (fig. 16, n° 4). On observe notamment la création d'un chemin qui échappe à la direction de la rue du Haut-Empire, pour se rapprocher d'un axe augustéen. Le site de Gaumont-Saint-Martin présente donc bien une autre manifestation de la faiblesse relative du cadre imposé par la trame viaire, à travers la rémanence des lignes anciennes du paysage. Comme il est localisé plutôt en périphérie, on peut envisager que ce sont les espaces périurbain et rural qui en ont conservé la forme, et que celle-ci se réactive au fur et à mesure que la pression urbaine s'affaiblit puis disparaît dans le quartier. Durant l'Antiquité tardive, cet affaiblissement gagne peu à peu le cœur de la ville et atteint les abords de l'enceinte.

Les fouilles du musée des Beaux-Arts ont ainsi montré que la rue sur laquelle s'alignait la *domus* et sur laquelle est implantée une des principales portes de la cité enclose, se décale progressivement de son axe initial à partir du IV^e s., jusqu'à retrouver l'orientation d'une voie préaugustéenne disparue du paysage urbain depuis près de trois siècles (Chevet dir., 2010, p. 160-164).

Le phénomène d'urbanisme de façade qui se manifeste autant au cœur de la ville qu'en périphérie, invite à relativiser le schéma d'une restructuration uniforme de *Iuliomagus* à partir de la mise en place du quadrillage des rues. De même, les mouvements de retrait ou d'extension de l'espace couvert par la trame, différents d'un point à l'autre de la ville, montrent que son évolution n'est pas non plus uniforme dans le temps. À quoi peut-on, finalement, attribuer ce phénomène ? En périphérie, la rémanence des formes anciennes du paysage trouve une explication dans leur conservation à proximité, dans l'espace périurbain et rural. En ce qui concerne le cœur de la ville, on peut sans doute attribuer l'urbanisme de façade à la rapidité même des travaux de mise en œuvre de l'ensemble des rues, trottoirs et ouvrages connexes. Que seraient devenus les habitants si les cœurs des futurs îlots avaient été restructurés simultanément ? De fait, au-delà des rues et des façades qui les bordent, le centre des îlots n'a été que peu affecté par la restructuration et c'est ainsi qu'il a conservé les orientations anciennes du paysage de la ville augustéenne. Le coût vraisemblablement considérable de l'entreprise a pu aussi retenir les commanditaires du projet urbain de l'étendre à l'intégralité de l'espace aggloméré pour ne l'appliquer qu'au domaine public des rues et des grands projets (terrasse monumentale).

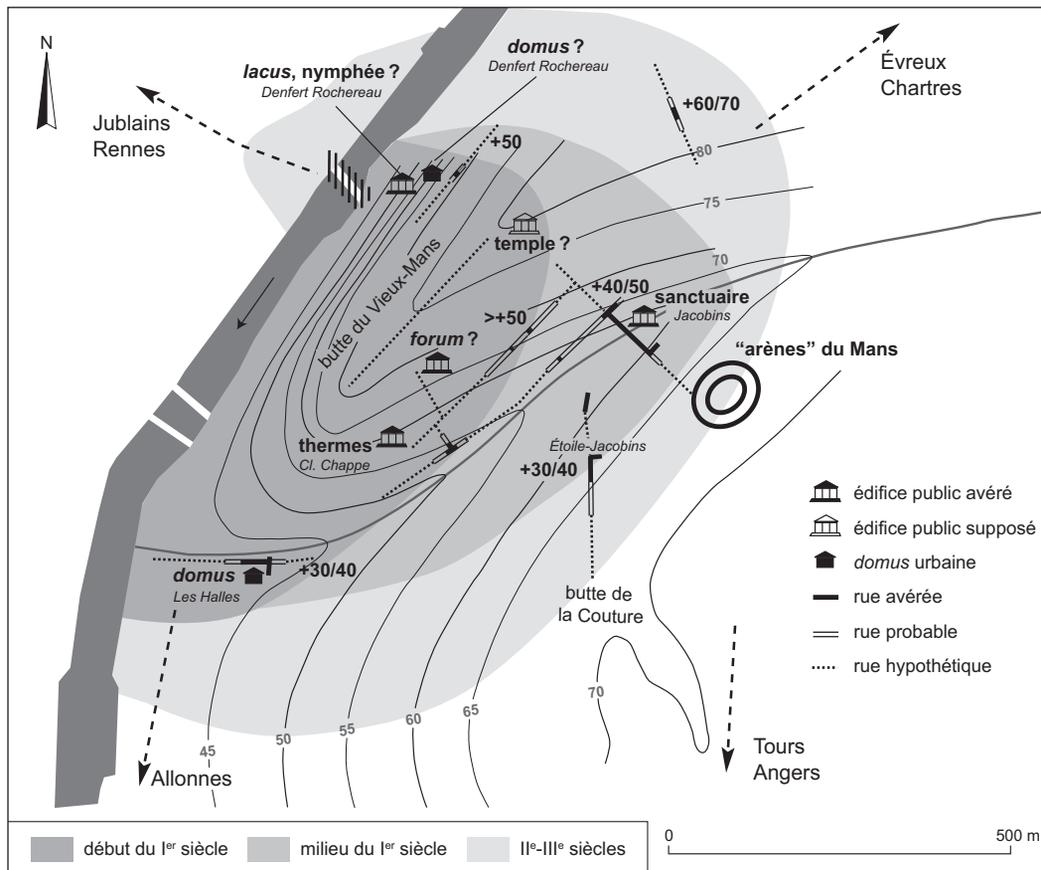


Fig. 17 – Le Mans : trame viaire du Haut-Empire et éléments de topographie urbaine (DAO : P. Chevet, Inrap).

VINDINVM : UN DÉVELOPPEMENT CENTRIFUGE

UN RÉSEAU VIAIRE ÉVOLUTIF, ADAPTÉ À LA TOPOGRAPHIE

Contrairement à *Iuliomagus*, et malgré des contraintes topographiques du même ordre, *Vindinum* présente une dynamique d'évolution totalement différente, dont témoignent le plan de ses rues et la durée de leur mise en place (fig. 17).

On y distingue des axes longeant le relief, comme celui reconnu à mi-pente du flanc nord de la butte du Vieux-Mans, comme les deux rues connues de part et d'autre du ruisseau d'Isaac ou encore, comme l'hypothétique axe de crête sur la butte même. Ce dernier n'a jamais été observé en fouille, mais il correspond à la rue la plus importante de la ville enclose de l'Antiquité tardive et matérialise donc, sans doute, un axe de circulation plus ancien. Les autres rues connues évitent quant à elles les lignes de plus grande pente, prennent souvent les versants en oblique et adoptent parfois des tracés anguleux, à l'instar de celle qui rejoint, au sud, la butte de la Couture. Dans le secteur sud-est de la ville, entre la butte du Vieux-Mans et l'édifice de spectacle, les fouilles récentes de l'espace culturel des Jacobins (Chevet dir., à paraître a), de la rue Wilbur-Wright (Pithon dir., 2015) et de la place du Jet-d'Eau (Augry, à paraître), ont mis en évidence plusieurs rues qui paraissent répondre peu ou prou à une organisation orthogonale plus ou moins indépendante de la topographie naturelle du site, mais il s'agit pour l'heure d'un ensemble très circonscrit, qui se met en place autour des années 50 apr. J.-C.

Le tout donne donc l'image d'une trame viaire composite, irrégulière et en grande partie adaptée à la topographie.

L'autre différence notable avec *Iuliomagus* réside dans la durée nécessaire à la mise en place de ces rues. Celle-ci débute vers les années 30 apr. J.-C., en aval du ruisseau d'Isaac et au nord de la butte du Vieux-Mans, pour se terminer près de 30 à 40 ans plus tard, en limite orientale de la ville et sur le point haut de l'agglomération, où un tronçon de rue est construit entre les années 60 et 70 apr. J.-C. (site du Montbarbet) (Mercier, Poinsignon, 1992, p. 42-46).

UN AMÉNAGEMENT DE LA TOPOGRAPHIE ET UN DÉVELOPPEMENT PROGRESSIFS

Les données recueillies sur l'ensemble du site urbain – à l'exception de la butte du Vieux-Mans qui correspond au secteur sauvegardé et qui, à ce titre, n'a fait l'objet que de très rares fouilles – permettent de retracer le développement de *Vindinum* durant le Haut-Empire, à travers deux marqueurs spécifiques et à partir de deux foyers principaux. Le premier marqueur est la mise en terrasse de secteurs pentus qui, en créant des surfaces planes, accompagne l'essor de la ville et favorise l'émergence de grandes unités construites (fig. 18). Parallèlement et en lien étroit avec la constitution de terrasses, la généralisation de la maçonnerie pour des constructions, parfois vastes et de grande qualité, constitue le second marqueur de la mutation du paysage urbain manceau antique. En effet, jusque dans les années 30 apr. J.-C., et à l'exception

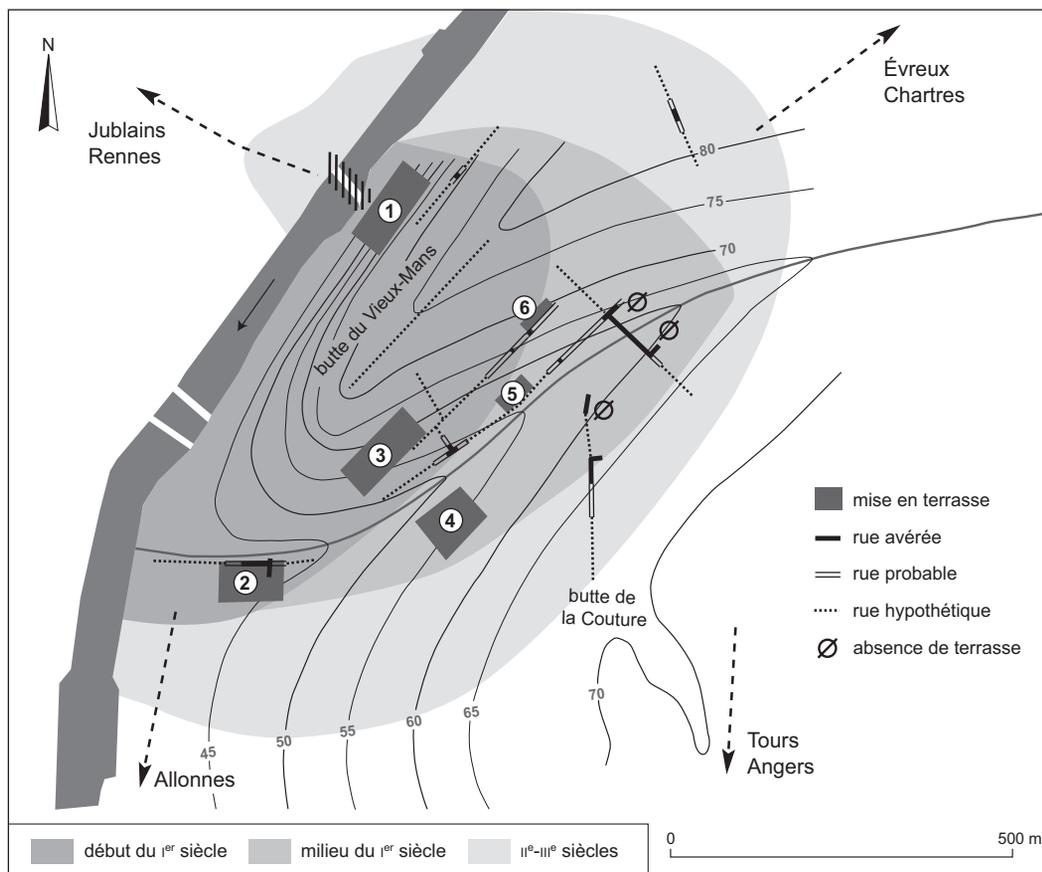


Fig. 18 – Le Mans : mises en terrasse actuellement identifiées sur le territoire de l'agglomération antique : 1, rue Denfert-Rochereau ; 2, place des Halles ; 3, école Claude-Chappe ; 4, rue Dulac ; 5, tunnel - Wilbur-Wright ; 6, place du Jet-d'Eau (DAO : P. Chevet, Inrap).

d'un petit édifice culturel maçonné construit sans doute dès le début du règne de Tibère sur le sanctuaire des eaux du site des Jacobins (fig. 19) (Chevet, Raux *et al.*, 2014) et qui constitue pour l'heure la plus ancienne maçonnerie connue au Mans, l'essentiel de la construction mise en œuvre à *Vindinum* semble conserver les modes architecturaux dits « indigènes » (terre et bois avec toutefois l'emploi de la tuile romaine qui se développe dès l'époque tibérienne). Ce n'est véritablement qu'à l'approche du milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. que se développent les constructions en dur, utilisant le mortier de chaux et permettant l'édification de bâtiments de grande ampleur et bien sûr des édifices publics. Évidemment, les architectures légères perdurent, en périphérie d'agglomération ainsi qu'en cœur de ville, le choix des matériaux de construction étant également dicté par la nature fonctionnelle des bâtiments.

Le premier foyer du développement urbain antique concerne le pied du flanc nord de la butte du Vieux-Mans et l'environnement de la rive droite de la Sarthe. Les plus anciennes occupations y apparaissent peu après le changement d'ère et se matérialisent par des habitations légères sur solins qui s'accommodent de la topographie et s'étagent sur les pentes naturelles (Chevet, 1993 et 1995a). À partir des années 30 apr. J.-C., on assiste, dans le secteur de la rue Denfert-Rochereau, à une mise en terrasse de l'ensemble de la partie basse située en bordure de Sarthe (fig. 14, n° 1). Ces travaux consistent en un apport volumineux de matériaux qui viennent sceller le drainage préalable des petits rus qui s'écoulaient depuis le relief (simples pierrées le plus souvent, mais aussi canal maçonné pour l'une des sources). Sur

cette terrasse s'installe tout d'abord une occupation à vocation artisanale, peu dense et sans organisation apparente puis, vers le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C., une rue est implantée à mi-pente de la butte (fig. 17 et 18). Le long de cet axe se développe alors une grande unité construite (*domus* ?). Parallèlement, le dalot maçonné drainant la source est transformé en véritable aqueduc aérien, devenant ainsi un élément fort du paysage urbain, avec un relèvement du fil d'eau de plus de 0,60 m (Chevet, 1995a, p. 19-23). Une telle augmentation du potentiel hydraulique peut aisément être mise en parallèle avec la création d'un aménagement exploitant l'eau (*lacus*, nymphée ?...). Cet exemple montre clairement que le programme d'aménagement de la pente a été, ici, pensé en amont, puisqu'une vingtaine d'années s'écoule entre la mise en terrasse et son occupation par une construction desservie par une rue. L'occupation artisanale intermédiaire apparaît donc comme plutôt opportuniste, bénéficiant d'une « dent creuse » dans le tissu urbain du quartier.

C'est pour l'heure le seul cas où l'on décèle, au Mans, un véritable projet anticipé de mise en valeur d'une zone.

Au sud de ce secteur, toujours le long de la Sarthe, des ouvrages de drainage ont également été repérés, notamment des conduites en bois destinées à récupérer l'eau des sources. Associés à un mobilier des premières décennies apr. J.-C. (Guilleux, 1980), ces aménagements pourraient procéder de la même dynamique planifiée de mise en terrasse, mais les données disponibles sont insuffisantes pour affirmer que les remodelages topographiques repérés au nord concernent en réalité toute la rive gauche de la Sarthe.

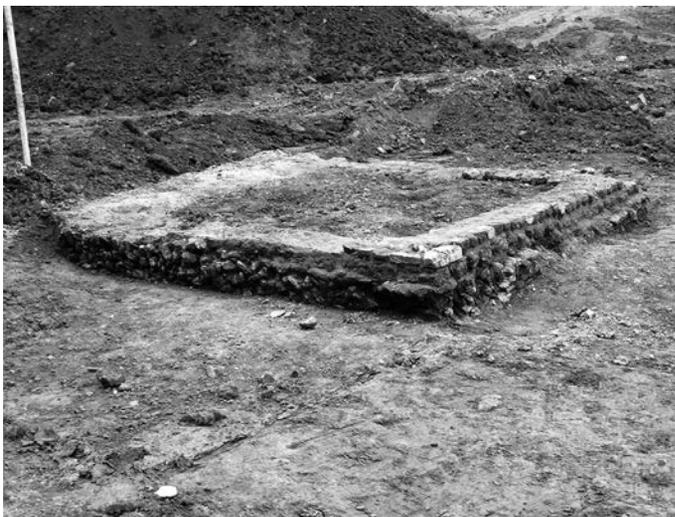


Fig. 19 – Le Mans, site de l'espace culturel des Jacobins : édifice maçonné d'époque tibérienne (cliché : P. Chevet, Inrap).

Le second foyer de développement urbain antique – l'axe de la vallée d'Isaac – montre, au contraire, que les aménagements topographiques paraissent plutôt répondre à des besoins immédiats et, qu'aussitôt réalisés, ils sont rapidement mis en valeur ou colonisés. Sur les rives du ruisseau d'Isaac, on identifie pour l'heure cinq terrasses qui soulignent clairement une volonté d'aménager la topographie des flancs de la vallée (fig. 18, nos 2 à 6). Leur mise en œuvre s'échelonne entre 30 et 100 apr. J.-C. et il est significatif de constater que les plus précoces se trouvent à l'ouest et en rive droite du ruisseau et que les autres colonisent plus tardivement le versant opposé et la partie orientale. Ainsi, la terrasse du site de la rue Dulac, en rive gauche (fig. 18, n° 4), est achevée autour de 70 apr. J.-C. (Chevet, 1995b), alors que celle qui lui fait face, sur l'autre versant, à l'emplacement des thermes sur le site de l'école Claude-Chappe, la précède de près de vingt ans (fouille F. Mercier, données inédites) (fig. 18, n° 3). La terrasse de la place du Jet-d'Eau (fig. 18, n° 6), mise en place antérieurement à une rue elle-même construite dans la première moitié du I^{er} s. apr. J.-C., présente la particularité de supporter l'aménagement d'une nouvelle terrasse dans le courant du III^e s. (Pithon dir., 2015). Au regard de l'échelonnement de ces travaux de terrassement, il paraît pertinent de considérer que le front des aménagements topographiques, qui précède la construction de maçonneries en dur ou l'édification de grandes unités (édifice thermal étagé sur trois niveaux, *domus* des Halles, imposantes maçonneries dont la fonction est mal identifiée sur le site Monnoyer), progresse depuis un foyer localisé autour de la confluence entre la Sarthe et l'Isaac, vers l'amont du ruisseau. De fait, la vallée d'Isaac, qui constitue l'un des traits morphologiques majeurs du site et qui ouvre la ville sur la rivière, représente l'artère principale du tissu urbain manceau dans l'Antiquité. Le plan des rues qui parcourent l'ensemble des terrasses réparties sur les versants, à partir des deux axes qui longent le ruisseau sur chacune de ses rives, en offre une parfaite illustration (fig. 17 et 18).

Selon ce processus de croissance par « touches » successives, étalées sur au moins un siècle, l'extension urbaine de *Vindinum* n'atteint les pentes de la butte de la Couture, au sud-est, que tardivement, durant la seconde moitié du I^{er} s.

apr. J.-C. Ce secteur connaîtra d'ailleurs un déclin assez rapide puisque, dès la fin du I^{er} s., on y perçoit localement un retrait de l'occupation (Deschamps, Vaginay dir., 1990, p. 78-79).

Les modalités du développement urbain de *Vindinum*, telles qu'elles transparaissent à travers les sites archéologiques, tendent donc à montrer qu'elles procèdent plus d'une succession de projets ponctuels et d'ampleur limitée que d'un plan d'urbanisation globale comme celui qui remodèle la ville augustéenne d'Angers. L'évolution du sanctuaire des eaux du site des Jacobins est, à cet égard, éclairante. Fréquenté depuis La Tène finale, il est desservi par plusieurs rues implantées dans les années 40-50 apr. J.-C. et se trouve donc dès lors intégré à l'espace urbain (Chevet dir., à paraître a). Pourtant, la partie observée de ce sanctuaire ne reçoit une parure architecturale (dont un grand mur périphérique) que dans le courant du I^{er} s. apr. J.-C. De plus, ce mur qui entoure alors un étang sacré artificiel, se conforme, en adoptant un plan trapézoïdal, au tissu environnant, marqué par les axes de la topographie (ruisseau, vallée), des rues et du bâti alentour (fig. 20) (Chevet, Raux *et al.*, 2014).

Enfin, la manière dont les terrasses établies à *Vindinum* le long du ruisseau d'Isaac sont assez systématiquement et rapidement occupées par des programmes de constructions de qualité adoptant les modes architecturaux importés du monde romain montre que chaque remodelage topographique est *a priori* associé à un programme de construction. Ce constat pourrait témoigner du fait qu'une partie des aménagements procède plutôt de l'initiative privée d'une élite économique. Dans cette hypothèse, il devient particulièrement intéressant de se demander si le phénomène de mise en terrasses est spatialement continu et homogène, où s'il laisse subsister, dans des espaces interstitiels, des îlots non aménagés où seraient conservés d'autres modes d'occupation (et d'autres citadins !). Il est difficile pour l'heure de répondre à cette question, la connaissance du remodelage topographique des flancs de la vallée du ruisseau d'Isaac étant directement assujettie aux opportunités de fouille et donc encore largement incomplète.

L'IMPACT SUR LE TISSU URBAIN : UN REMODELAGE EN PROFONDEUR ?

Sur les espaces viabilisés par une mise en terrasse préalable, les ensembles construits sont régis par une géométrie homogène et inscrits dans une trame rectangulaire déterminée par l'axe de la rue la plus proche. Les lignes du paysage antérieur disparaissent donc totalement du paysage local. Le site des Halles, occupé par une *domus* dont le plan régulier s'appuie sur les rues qui l'encadrent, répond parfaitement à ce schéma (fig. 21).

Si cet exemple est le plus significatif dans la mesure où l'emprise de la fouille (plus de 6 000 m²) a permis de constater l'homogénéité du programme de réaménagement sur des surfaces importantes (la *domus* est bordée à l'est par une zone à vocation artisanale qui respecte les mêmes orientations), il n'est bien sûr pas unique et concerne la majorité des sites connus.

On soulignera une exception marquante, avec le cas du sanctuaire des Jacobins, dont on a vu que le secteur qu'il occupe n'a pas fait l'objet d'un remodelage topographique et que les mutations urbaines ne s'y sont traduites que par un habillage architectural particulièrement tardif, sans impact sur



Fig. 20 – Le Mans, site de l'espace culturel des Jacobins (milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.) : dissonances angulaires des constructions, notamment du mur encadrant l'étang sacré du sanctuaire (DAO : P. Chevet, Inrap).

l'environnement préexistant (voir *supra*, p. 113 et fig. 20). Pour expliquer ce contre-exemple, par rapport au schéma induit par les autres découvertes, on remarquera qu'il correspond à un site éloigné du cœur urbain (aval du ruisseau d'Isaac), dont la vocation culturelle et, sans doute, le caractère sacré ne sont pas remis en cause par le développement de la ville. Par ailleurs, il est probable que cette spécificité même inscrive le secteur concerné dans le domaine collectif (sinon public) qui reste à l'écart des aménagements immobiliers privés. De ce fait, le sanctuaire des Jacobins conjugue à l'évidence plusieurs des orientations présentes dans l'espace périurbain. En tous cas, il est clair qu'ici, et quelle que soit l'ampleur du monument

dont une partie seulement a été mise au jour, on n'a pas souhaité donner à l'ensemble une géométrie quadrangulaire qui aurait mieux répondu aux canons de l'époque. La localisation de ce monument, en périphérie de ville et dans un secteur exempt de remodelage topographique, explique sans doute cette situation.

On connaît au Mans un seul autre cas de divergence angulaire entre un bâtiment et la rue qui le borde, avec l'exemple du site de la cité judiciaire où un corps de construction se développe obliquement par rapport à la rue qui le borde (Deschamps, Vaginay dir., 1990, p. 49). On se trouve en fait, ici encore, en périphérie d'agglomération et donc hors programme d'aménagement topographique. La rue recoupe un paysage dont les lignes

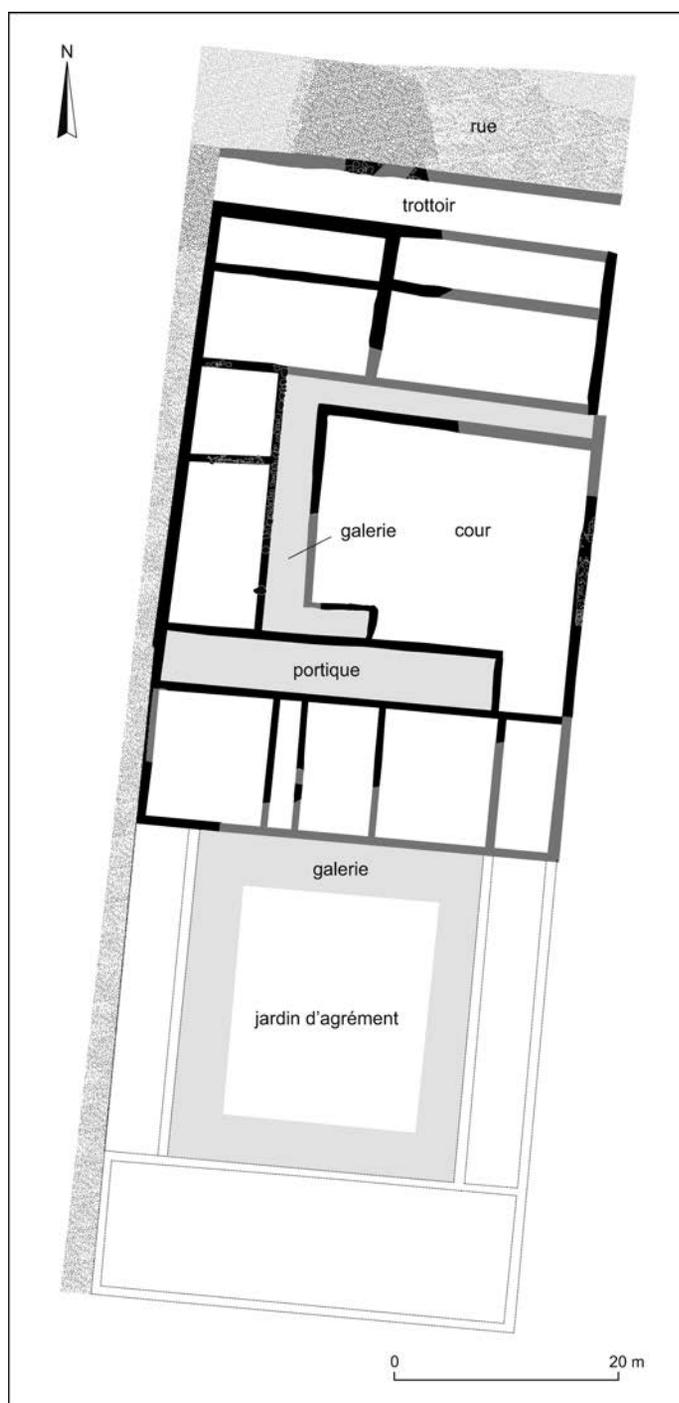


Fig. 21 – Le Mans : plan masse de la domus des Halles, début du II^e s. apr. J.-C. (DAO : P. Chevet, Inrap, d'après Deschamps, Vaginay dir., 1990).

directrices se perpétuent indépendamment de sa création. Le site sera d'ailleurs rapidement abandonné, suite à son incendie vers 120-150 apr. J.-C., et on ne peut finalement pas franchement dire que ce secteur ait été urbanisé. Il se situe, à l'époque de son occupation, en frange des zones occupées, le long d'un axe de sortie, la seule influence « romaine » perceptible étant l'usage du mortier de chaux pour la constitution des solins.

*
* *

L'accession au statut de capitale de cité se traduit, à *Iuliomagus* comme à *Vindinum*, par un essor particulier qui

s'accompagne, à partir des années 20 apr. J.-C. pour l'une et un peu plus tard pour la seconde, de la plupart des caractéristiques qui transforment alors le paysage urbain antique : aménagements de la topographie, création d'un cadre raisonné de rues, développement d'une parure monumentale plus ou moins standardisée dans ses composantes (thermes, *forum*, temple, édifice de spectacle). Pourtant, dans chacune de ces deux villes, et bien que leur niveau de connaissance ne soit pas identique (bien supérieur pour Angers que pour Le Mans), on perçoit d'ores et déjà d'importantes différences. À la mise en œuvre rapide et étendue à l'ensemble de l'espace urbain d'une trame viaire quadrillée, intégrant harmonieusement les nouveaux monuments à *Iuliomagus*, répond à *Vindinum*, un développement plus lent, appuyé sur un réseau de rues épousant plutôt la topographie, ainsi que sur des programmes d'aménagement du relief au gré de réalisations plus limitées dans leur étendue. À la planification d'un projet urbain global, vraisemblablement initié par le pouvoir central et les élites locales, répondrait une urbanisation par projets successifs, qui n'atteint pas les zones périurbaines. Cette dynamique, certainement encadrée par le pouvoir politique, est probablement portée aussi par l'initiative privée.

Les données de l'archéologie ouvrent ainsi la question des capacités financières et des appuis des commanditaires du développement urbain sur des hypothèses qui constituent autant de pistes de recherche. La position du site du Mans, au cœur d'un terroir latéral du bassin ligérien, n'a peut-être pas été retenue comme point stratégique majeur par les conquérants romains. En revanche, la richesse en ressources métallurgiques (fer) et agricoles (Champagne mancelle, Belinois, Saosnois) des campagnes environnantes a pu être déterminante pour faire de ce pôle économique, un relai administratif et politique de l'Empire. Le statut de capitale de cité a donc pu donner à *Vindinum* un élan supplémentaire à un développement urbain appuyé surtout sur les ressources économiques locales. Dans le cas du site d'Angers, constitué comme pôle urbain depuis la fin de La Tène et inscrit au cœur d'un réseau de voies fluviales et terrestres qui la relie aisément à une grande partie des territoires des Gaules, l'accession au rang de capitale de cité a pu être motivée davantage par des raisons stratégiques et politiques. En témoignent sans doute la présence notable de militaires dans la ville durant tout le Haut-Empire, ainsi que la transformation radicale, peut-être brutale et vraisemblablement imposée à ses habitants, de son organisation.

Ces stratégies de déploiement débouchent, on l'a vu, sur des paysages urbains bien différents, mais pour autant, en regardant de plus près, le tissu d'occupation des deux villes n'est peut-être au fond pas si distinct et en tout cas pas plus homogène dans un cas que dans l'autre. À *Vindinum*, la plupart des mises en terrasse entraîne l'effacement des lignes antérieures du paysage, mais dans le même temps, le sanctuaire des Jacobins, situé en périphérie, montre une intégration, dans le décor nouveau, des traits de la topographie et de l'organisation initiale. L'absence d'un quadrillage viaire régulier conduit à une mosaïque de trames juxtaposées.

À *Iuliomagus*, le plan de la ville, hérité du développement augustéen, incluant des axes de circulations sans doute encore antérieurs, se trouve radicalement transformé. Mais toutefois,

à considérer la trame viaire dans son ensemble, voire en la complétant idéalement par les éléments encore inconnus par l'archéologie et en s'approchant ainsi peut-être de l'objet projeté par ses promoteurs, on reste malgré tout éloigné de la réalité d'un décor théorique et rigide. L'urbanisme de façade par lequel la ville est marquée présente l'autre réalité de la trame quadrillée des rues et, de fait, nuance le schéma classique de ville « à la romaine ». Au-delà des rives de la rue, tant dans l'espace périurbain qu'en cœur de ville, on se rend compte que les traits du paysage ancien, en apparence gommés par la nouvelle organisation, restent bien présents. On aboutit ainsi, tout comme au Mans, à une mosaïque de trames, certes plus discrète car masquée par une organisation de façade, mais bel et bien présente, voire parfois rémanente là où elle avait pu disparaître pendant plusieurs siècles.

L'archéologie urbaine démontre ainsi que l'évolution de la ville n'est pas plus réductible à des schémas qu'elle ne le serait

à des tranches chronologiques bornées par les « grands événements » de l'Histoire. Les questions que pose encore l'aspect du tissu urbain de *Vindinum*, notamment sur d'éventuels îlots interstitiels partiellement mis en valeur, ainsi que sur les formes de l'occupation de l'espace périurbain, incitent à aller encore plus loin dans le détail et dans la nuance.

In fine, ce n'est sans doute pas seulement dans les formes du paysage des villes et des tissus d'occupation qu'il convient avant tout d'apprécier le fait urbain propre à chaque ville, mais davantage dans les dynamiques et les stratégies (ou absence de stratégies) qui accompagnent leur mise en œuvre. Reflets vraisemblables des implications financières et politiques des élites locales et/ou du pouvoir central, elles devraient permettre d'éclairer sous un angle nouveau la question du développement urbain. C'est également de cette manière que la restitution de l'évolution de la ville par l'archéologie peut intégrer la réalité des habitants qui y vivent et qui font également la ville.

ANNEXE

Tabl. 1 – Synthèse des principales différences entre Angers et Le Mans : les secteurs situés rive droite de la Maine ou de la Sarthe ne sont pas inclus dans les calculs de la surface urbaine ; pour les deux sites, l'occupation de l'autre rive s'appuie sur des données fragmentaires qui ne permettent pas d'attester l'extension urbaine.

	Angers	Le Mans
Surface urbaine	70 ha lors de la mise en place de la trame viaire quadrillée, et fixée dès 20 apr. J.-C. à Angers (90 ha).	30 ha environ lors de la création des premières chaussées urbaines, et croissante jusque dans le courant du II ^e s. apr. J.-C. (max. 80 ha).
Aménagement topographiques	Précoces (augustéens à tibériens), réalisés avant la mise en place de la voirie.	Postérieurs à 30 apr. J.-C., réalisés progressivement le long de la vallée d'Isaac (entre 30 apr. J.-C. et la fin du I ^{er} s.).
Réseau des rues	Régulier, affranchi de la topographie et mis en place en une décennie environ.	Irrégulier, répondant fréquemment à la topographie et mis en place en 30 à 40 ans.
Parure monumentale	Parfois très précoce (I ^{er} s. apr. J.-C.), intégrée à la trame viaire ou remodelée, le cas échéant, pour s'y intégrer.	Pas d'éléments connus avant le milieu du I ^{er} s. apr. J.-C., géométriquement liée à la chaussée la plus proche, conjuguant parfois différents axes de contraintes.